

CONTRAT DE VILLE

DE METZ MÉTROPOLE

FICHES PARTENAIRES

2024
2030

 EUROMÉTROPOLE
METZ
quartiers2030

Sommaire

1. Agence Régionale de Santé (ARS)	3
2. Banque Publique d'Investissement – BPIFrance	7
3. Batigère Habitat	9
4. Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - engagements	13
5. Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des territoires	14
6. Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA 57)	15
7. Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Moselle (DDETS 57)	17
8. Direction Départementale des Territoires de la Moselle (DDT 57)	20
9. Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle (DSDEN 57)	29
10. Direction Régionale des Affaires Culturelles.....	32
11. Dispositif Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme l'Antisémitisme et la Haine Anti-LGBT (DILCRAH) / Comité Opérationnel Contre le Racisme et la Haine Anti-LGBT (CORAH)	34
12. Eurométropole de Metz – Service Renouvellement Urbain	37
13. France Travail – bassin de Metz.....	42
14. ICF Habitat Nord-Est.....	45
15. Inspire Metz.....	51
16. Mission Locale du Pays Messin	54
17. Police Nationale	73
18. Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS 57).....	76
19. Service Pénitencier d'Insertion et de Probation de la Moselle (SPIP 57)	78
20. Société d'Economie Mixte Eurométropole Metz Habitat (SEM EMH).....	80
21. Vivest	92

Entrée en matière

La politique de la ville repose sur un principe de transversalité, d'interministérialité et de partenariat. Elle intervient en complément des actions de droit commun afin de favoriser l'implication des acteurs nécessaires au bon fonctionnement des actions déployées dans le cadre du contrat de ville. Le cadre légal et réglementaire rappelle l'importance pour les partenaires de se positionner et de s'engager pour les quartiers.

Ce livret est constitué des contributions apportées par les partenaires volontaires dans le cadre de la construction du contrat de ville 2024-2030. Il témoigne notamment :

- de ce chaque partenaire met en œuvre au titre de ses compétences ;
- des orientations nouvelles prévues pour les années à venir (2024 à 2026, année de revoyure du contrat de ville en 2027) ;
- des interventions spécifiques à destination des habitants des quartiers prioritaires.

1. Agence Régionale de Santé (ARS)

Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences	<p>Les principaux objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le repérage des besoins de santé spécifiques et des déficits d'offre de services de santé.- L'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.).- La mise en œuvre de parcours coordonnés de santé en facilitant l'accès des personnes aux soins, aux services, et à la prévention, notamment pour les plus précaires ou isolés.- La promotion et le respect des droits des usagers du système de santé/- D'articuler les différents dispositifs territorialisés de la Métropole contrat de ville, convention territoriale globale, projet alimentaire de territoire avec le contrat local de santé (CLS) et le conseil local de santé mentale (CLSM).- Le comité technique CLS assure la liaison avec le contrat de ville. Le chargé de mission politique de la ville de la Métropole et les représentants de l'Etat, notamment le Délégué du préfet, sont associés au comité technique CLS.- L'ensemble des QPV de la Métropole sont ciblés.
Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026	<p>Le CLS et le CLSM constituent les volets santé et santé mentale du contrat de ville. Le CLS a été signé en 2022 et court jusqu'en 2026.</p> <p>Les priorités 2022-2026 du CLS et les engagements de l'ARS sont détaillés à l'item suivant. Elles sont susceptibles d'évoluer par voie d'avenant.</p>

	<p>L'ARS et la Préfecture envisagent la mise en place de médiateurs en santé dans les quartiers prioritaires de la Moselle via le recrutement et la formation d'adultes relais. La réflexion aboutira sur une décision en 2024 avec un potentiel impact pour la Métropole.</p> <p>Les projets santé qui émergeront dans le cadre de la programmation de la politique de la ville feront l'objet d'une analyse des services de l'ARS en lien avec les autres financeurs du CLS et du contrat de ville.</p> <p>L'ensemble des QPV de la Métropole sont ciblés.</p>
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>Les priorités sont constituées par les 6 axes stratégiques du CLS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie. • Promouvoir le bien-être psychique. • Renforcer les environnements favorables à la santé. • Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables. • Anticiper l'urgence sanitaire. • Agir en faveur de la démographie médicale. L'ensemble des QPV de la Métropole sont ciblés. <p>Dans le cadre du CLS, l'ARS Grand Est s'est engagée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la prévention et la promotion de la santé y compris en matière de santé mentale et de santé environnementale. • Renforcer la promotion du dépistage organisé des cancers, du dépistage des maladies sexuellement transmissibles, de la vaccination. • Améliorer l'accès aux soins de proximité et à la santé pour les personnes en situation de précarité. • Mobiliser, accompagner et coordonner le réseau des acteurs du territoire y compris les hôpitaux (publics et privés) et les représentants des professionnels de santé libéraux (CPTS, URPS, Ordres). • Veiller à intégrer les représentants des usagers et des aidants dans le conduite des actions et la gouvernance du CLS.

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les démarches de parcours en identifiant les portes d'entrées et les points de rupture, en travaillant sur des pistes d'amélioration. • Favoriser l'installation des professionnels de santé et la coopération inter- professionnelle dans le cadre des exercices coordonnés. <p>Les compétences psychosociales, la lutte contre le surpoids et l'obésité et la santé mentale sont les trois thématiques particulièrement investies dans le QPV de la Métropole.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>La démarche CLS qui constitue le volet santé du contrat de ville est fondée sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. • Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population. • Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins. • Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun. • Penser et développer la participation des habitants. • Adopter une approche intersectorielle. • Développer l'articulation CLS / Politique de la ville. • Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres. <p>L'ARS mobilise:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fond d'intervention régional (FIR) ARS dans un cadre budgétaire annuel pour subventionner des actions en cohérence et en complémentarité avec les autres financeurs membres des comités de pilotage du CLS et du contrat de ville. - L'Association Promotion Santé Grand Est pour accompagner les porteurs d'actions sur un plan méthodologique. - Les services de sa délégation territoriale de Moselle en appui des coordonnateurs CLS, CLSM et du contrat de ville.

	L'ARS copilote le CLS avec la Métropole avec une contractualisation sur la période 2022-2026.
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et typologie des actions CLS et des actions santé du contrat de ville menées vers les QPV de la Métropole. • Nombre et typologie des publics des QPV bénéficiaires d'actions CLS ou d'actions santé du contrat de ville. • Mise en place d'adultes relais médiateurs en santé dans les QPV de la Métropole. Nombre et typologie d'action co construite avec les habitants des QPV. • Amélioration des indicateurs de santé : taux de dépistage des cancers, accès à un médecin traitant...
Conditions de requisite	<p>Financer des projets d'actions basés sur les besoins des habitants et non sur le fonctionnement de structure avec une approche transverse entre financeurs.</p> <p>Veiller à l'accompagnement méthodologique des acteurs et réaliser des visites d'actions pour disposer d'une évaluation de qualité.</p>

2. Banque Publique d'Investissement – BPIFrance

Compte-tenu de ses missions et moyens, la Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, est en capacité de contribuer à la mise en œuvre de la Politique de la ville, dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030, sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le

soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les Réseaux membres du collectifs Cap Créa.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

- Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des Quartiers.
- Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers.
- Accélérer / Développer / Conquérir

3. Batigère Habitat

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>En tant que bailleur social, BATIGERE HABITAT assure une mission d'intérêt général : nous avons vocation à garantir l'égal accès au logement de tous, sans a priori, y-compris aux ménages les plus fragiles, sans discrimination, en veillant à favoriser la mixité sociale.</p> <p>Il existe un financement via l'abattement TFPB en QPV. A ce titre BATIGERE HABITAT peut bénéficier d'un montant annuel maximum de 16 604 € prévisionnel en 2024 pour des programmes d'actions sur le quartier de la Patrotte.</p> <p>QPV : METZ Patrotte. 94 logements.</p>
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>- AGIR POUR GARANTIR UNE COHABITATION APAISEE DANS UN ENVIRONNEMENT ACCUEILLANT (Cadre de vie) :</p> <p><u>Agir sur le lien social et la cohabitation dans les quartiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compréhension mutuelle entre bailleur et habitants : formation des personnels de proximité, enquêtes satisfaction, permanences régulières sur site. • Améliorer la mixité sociale et le vivre ensemble : <p>Objectif > 50% d'attribution de logement en QPV à des publics autres que 1^{er} quartile, animations, chantiers éducatifs ou d'insertion, ateliers jeunes ;</p> <p>Prendre en compte la situation économique et financière des ménages lors de leur entrée dans le logement, mais également tout au long de l'occupation du logement ;</p> <p>Adapter les logements à l'évolution de la composition des ménages logés, qu'ils soient en sous ou en suroccupation (mutation) ;</p>

Accompagner les accidents de la vie et les difficultés financières des ménages ;

Dans le cadre de notre politique « BIEN VIEILLIR », favoriser le maintien dans les lieux des séniors, en leur proposant d'adapter leur logement, ou si nécessaire une mutation vers un logement plus adapté.

Agir sur la transition écologique :

- Acculturer aux écogestes : information.

- **VIVRE EN SECURITE :**

Améliorer la relation et la communication entre habitants, bailleurs, acteurs et forces de l'ordre :

- Développement de partenariats et implication dans les partenariats locaux de traitement coordonnés avec la police, la justice et les collectivités locales : participation aux réunions du CISPDR, GPO et aux GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) qui couvrent l'ensemble des quartiers sensibles, aux réunions Police Municipale / Police Nationale/collectivités.
- Dispositifs spécifiques de surveillance, avec notamment :

Présence de personnels sur le terrain : chargés de clientèle, technicien d'agence.

La réalisation de visites de sécurité dans nos immeubles, selon des fréquences définies.

Une permanence sur site est tenue sur le site de Metz Patrotte à destination des habitants.

Développement de procédures internes permettant la gestion des troubles de tranquillité.

Professionnalisation des personnels avec, par exemple :

- BATIGERE HABITAT est impliqué dans le réseau des référents tranquillité-sécurité de

	<p>l'USH et transmet des données à l'Observatoire des faits d'incivilités de l'USH.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ BATIGERE HABITAT a conduit des actions de formation du personnel à la gestion des conflits. ▪ Mise en place d'un accompagnement psychologique des collaborateurs en cas d'agression. Pour BATIGERE HABITAT les collaborateurs disposent d'une cellule d'appui psychologique qu'ils peuvent contacter directement avec un numéro vert. ▪ Nomination d'un Chargé de Missions sécurité et tranquillité sur le périmètre du Grand Est. <p>QPV : METZ Patrotte</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains de la DT Moselle Sud (1 Chargé de clientèle 1 technicien, 1 chargé de commercialisation, 1 responsable Relation Client, 1 responsable commercialisation, 1 Directrice Territorial) services support de Batigere Habitat (1 charges, 1 gestionnaire recouvrement, ...). • Fonds d'Initiatives Locales Batigere Habitat. <p>Ce Fonds d'Initiatives Locales est destiné à soutenir les projets tournés vers les locataires de BATIGÈRE HABITAT sur les territoires d'intervention de BATIGÈRE HABITAT, présentés par des associations représentatives des locataires ou des organismes représentatifs des locataires.</p> <p>Les objectifs du fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la vie sociale, le lien social sur la résidence, créer des moments de convivialité entre habitants - Contribuer à s'approprier les espaces collectifs de la résidence, valoriser le cadre de vie - Encourager les pratiques éco-responsables des habitants - Accompagner les locataires dans leurs démarches quotidiennes <ul style="list-style-type: none"> • Abattement TFPB : 16 604 € pour 2024 (prévisionnel). <p>QPV : METZ Patrotte</p>

Indicateurs de résultats et d'impact attendus	<ul style="list-style-type: none">- Mesure de la satisfaction des locataires via des enquêtes par notre outil PEP'S.- Mesure de la satisfaction des locataires sur le nettoyage des parties communes et l'entretien du patrimoine via des enquête dédiées.
--	---

4. Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - engagements

Compte-tenu de ses missions et moyens, la CAF de Moselle a la capacité de contribuer à la mise en œuvre de la Politique de la ville, sous réserve de l'approbation par ses instances décisionnelles des projets présentés, en intervenant notamment sur :

- la réalisation des diagnostics territoriaux, en apportant un éclairage sur les situations sociales des territoires, au regard de sa connaissance de la population « allocataires »
- le soutien aux initiatives en lien avec la création du service public de la petite enfance (SPPE)
- la réduction des inégalités d'accès en matière d'accueil du jeune enfant via l'aide à la création de places et au fonctionnement des structures, notamment là où les taux de couverture des besoins sont les plus faibles et via l'aide à l'accès des enfants des familles en difficulté, des enfants en situation de handicap, des enfants dont les parents sont soumis à des horaires atypiques
- le développement des loisirs de proximité via l'offre de service en matière d'enfance et jeunesse (Alsh)
- le développement de l'offre de service en matière de parentalité
- l'accompagnement à la prise de responsabilité et à l'autonomie des jeunes, via notamment le soutien aux projets dont ils sont à l'initiative
- l'accompagnement de la cohésion familiale via l'aide aux vacances
- le renforcement de la cohésion sociale via l'animation de la vie sociale, notamment grâce à l'action des centres sociaux et espaces de vie sociale dont les territoires d'intervention intègrent des quartiers ciblés
- l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables via la recherche de droits potentiels et les offres de service du travail social de la CAF.

5. Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des territoires

*Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en oeuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :*

D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;

De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;

De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

*De **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;*

*De **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;*

*De **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.*

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

6. Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA 57)

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Défense des intérêts des artisans – Prestations d'information, d'aide aux formalités de création d'entreprise, de conseil, de promotion et de formation sur le site de CMA57 (création/reprise, développement, transmission) – Organisation territoriale (conseiller référent par territoire) – Tous les QPV concernés
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026 (perspectives connues, CIV du 27/10/23 ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Amplifier les actions en faveur de la transition écologique et énergétique des artisans – Développer des actions en faveur de l'évolution/adaptation des compétences des ressources humaines en adéquation avec les nouveaux besoins en entreprise. – Tous les QPV concernés
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Maintien et développement d'une économie de proximité/quartier avec des actions principalement orientées en faveur de l'emploi (entrepreneuriat) et de la lutte contre les fractures Numériques. – Tous les QPV concernés
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Contact sur le site de la CMA57 et premier niveau d'intervention = droit commun – Approfondissement/accompagnement des artisans dans les quartiers au travers des actions proposés dans le cadre de l'AAP et de la subvention de la politique de la ville – Tous les QPV concernés

Indicateurs de résultats et d'impact attendus	<p>Observatoire/statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créations et cessations des entreprises artisanales dans les quartiers - Répartition des entreprises par secteurs d'activités et secteurs géographiques afin de répondre aux besoins des habitants des quartiers - Maintien d'un tissu/maillage d'entreprises.
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne complémentarité des offres de service des acteurs économiques du territoire. - Mobilisation de tous les acteurs institutionnels, politiques, économiques, sociaux...

7. Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Moselle (DDETS 57)

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>Insertion sociale et dans l'emploi des personnes dont les plus vulnérables grâce :</p> <ul style="list-style-type: none"> – aux dispositifs d'hébergement et de logement (social, adapté et accompagné) ; – à la politique de prévention des expulsions ; – à la protection des populations et au pacte des solidarités ; – à l'aide alimentaire avec des points de distribution ; – aux points conseil budget avec une présence notamment de l'UDAF dans les France Service ; – à la politique en faveur des femmes victimes de violence (équipe mobile, hébergement, logement, actions d'insertion dans l'emploi) ; – à la politique en faveur de l'égalité femmes/hommes ; – à la politique de services aux familles et de soutien à la parentalité ; <p>Insertion professionnelle des habitants via :</p> <p><u>→ Pour les personnes les plus en difficulté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – l'insertion par l'activité économique ; – les entreprises adaptées ; – les contrats aidés avec une priorité pour les publics résidant en QPV ; – le recours aux clauses d'insertion ; – le recours aux GEIQ ; – des actions spécifiques dans le cadre des contractualisations, des conventions de revitalisation – le dispositif AGIR d'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale <p><u>→ Pour les publics jeunes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – l'apprentissage (promotion du dispositif et gestion de l'apprentissage public, soutien aux apprentis en difficulté) ; – le CEJ mis en œuvre par la mission locale du pays messin et les agences France Travail ; – le CEJ jeunes en rupture mis en œuvre par le consortium porté par APSIS Émergence sur le bassin d'emploi ;
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - la politique du titre ; - la mobilisation du club « Les Entreprises s’engagent » - la mobilisation des outils préalables à l’embauche de l’opérateur France Travail : AFPR, POEI, MRS pour les gros recrutements ; <p>La mobilisation des acteurs du SPEL sur le bassin d’emploi dans le cadre du plan de réduction des métiers en tension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseau France Travail : opérateur France Travail et opérateurs spécialisés ; - collectivités (Région Grand Est, Conseil Départemental, villes de Metz et de Woippy, métropoles) ; - clubs d’entreprises (CERM, Les Entreprises S’engagent, chambres consulaires) ; - représentants des entreprises ; - représentants des SIAE du bassin ; - représentants des E2C ; - représentants du CLEE ; - CFA et organismes de formation. <p>Pour la connaissance des métiers en tension et l’accès à ces métiers directement ou par un parcours adapté à l’entreprise et à la personne, des groupes de travail ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail avec les entreprises et les filières sur leur attractivité ; - mobilisation et accompagnement des publics les plus éloignés de l’emploi (aller vers les habitants) <p>L’adéquation de l’offre et de la demande d’emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail transversal sur les freins mobilité, lutte contre l’illettrisme et français langue étrangère et personnes en situation de handicap, - travail sur l’amélioration de l’offre de la garde d’enfants <p>La promotion de l’égalité professionnelle et de la mixité dans tous les domaines.</p>
<p>Axes d’évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La poursuite du contrat plan logement d’abord en 2024 - La mise en œuvre du réseau pour l’emploi dans le cadre de la réforme France Travail - La révision du Plan département d’accès à l’hébergement et au logement en 2024, avec une attention à la mixité des peuplements dans le parc social

	<p>– La révision du service de services aux familles</p>
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>Emploi : mobiliser l'existant pour accéder à l'emploi</p> <p>Les publics habitant les quartiers prioritaires de la ville sont une des cibles des politiques de l'emploi et de l'insertion. Tous les QPV de l'arrondissement de Metz sont concernés.</p> <p>Dans le cadre du plan logement 2 : une attention à la mixité dans les parcs de logement social, et le développement du lien emploi-logement.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Il est essentiel que les publics des quartiers accèdent aux dispositifs de droit commun cités ci-dessus.</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>Nombre de personnes issues des quartiers accédant aux dispositifs et mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CEJ ; • emplois francs ; • contrats d'apprentissage et de professionnalisation ; • formations Région et France Travail ; • contrats en IAE ; • contrats en EA ; • E2C ; • création d'entreprise avec un lien avec les crédits de BPI France <p>-autre solution positive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes issues des quartiers accédant à l'emploi • la répartition des attributions de logement par bailleur et par quartile de revenus des ménages • les solutions de mode de garde • les solutions de mobilité mises en place
<p>Conditions de réussite</p>	<p>Le travail de partage et de mise en commun des outils est essentiel pour la réussite des projets.</p> <p>Le renforcement de la coordination des services de la DDETS</p> <p>L'articulation des comités locaux pour l'emploi avec les acteurs de la politique de la ville</p>

8. Direction Départementale des Territoires de la Moselle (DDT 57)

Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences	<ul style="list-style-type: none"> – Convention du NPNRU de Metz Métropole 2015/2030 pour les quatre QPV ANRU (Borny, Bellecroix, Patrotte, Saint Eloy Boileau Pré-Génie) signée le 3 septembre 2021 – Charte nationale d’insertion relative au NPNRU – Projet de Gestion à élaborer et à annexer à la convention 	
Axes d’évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> – Avenant 1 signé le 30 novembre 2023 – Avenant 2 en projet – Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) / Projet de gestion à établir par Metz Métropole – Pour les quatre QPV ANRU. 	
Priorités investies dans le contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux mobiliser les dispositifs d’insertion et d’accès à l’emploi <p>Pour les quatre QPV ANRU :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Borny ○ Bellecroix ○ Patrotte ○ Saint Eloy Boileau Pré-Génie 	<ul style="list-style-type: none"> - Agir pour garantir une cohabitation apaisée dans un environnement accueillant <p>Pour les quatre QPV ANRU :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Borny ○ Bellecroix ○ Patrotte ○ Saint Eloy Boileau Pré-Génie
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements	<p>Signature de la convention NPNRU de Metz Métropole, pour les quatre QPV ANRU.</p>	<p>Signer un projet de gestion annexé à la convention NPNRU de Metz Métropole</p> <p>qui doit comprendre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les actions de gestion d’attente du projet urbain 2. Les actions de gestion du quartier en chantier

		<p>3. Les actions de gestion du quartier après renouvellement urbain</p> <p>Le projet de gestion est établi de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. diagnostic (recensement des dysfonctionnements et des problèmes sur le territoire + causes des problèmes + recensement des atouts et des potentiels du territoire) 2. enjeux, orientations (finalité du projet + stratégie d'intervention tenant compte des moyens mobilisables) 3. objectifs, plan d'actions dont actions TFPB (résultats attendus du projet + actions à conduire pour les obtenir) <p>Pour les quatre QPV ANRU :</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>1- Réserver à l'insertion des habitants des QPV :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des investissements b. au moins 10 % des heures travaillées dans les marchés liés à la GUP c. des embauches liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des 	<p>Les indicateurs de résultat et les impacts attendus sont à définir dans le projet de gestion</p>

équipements et aux actions d'accompagnement du NPNRU

2- Objectifs qualitatifs :

→ accès à l'emploi / *Indicateur* : nombre de bénéficiaires / *Cible* : demandeurs d'emploi en difficultés sociales et professionnelles

→ professionnalisation / *Indicateur* : % de bénéficiaires sans qualification / *Cible* : demandeurs d'emploi sans qualification

→ accompagnement par des SIAE / *Indicateur* : % de réalisation des heures par des SIAE / *Cible* : ETTI / AI /ACI/EI

→ favoriser les parcours d'insertion / *Indicateur* : nombre de bénéficiaires SIAE / *Cible* : bénéficiaires des clauses sociales

→ suivi des bénéficiaires / *Indicateur* : suivi à 6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois / *Cible* : bénéficiaires des clauses sociales

→ sorties positives / *Indicateur* : % de sorties positives / *Cible* : bénéficiaires des clauses sociales

Pour ce faire, le porteur de projet doit

	<p>transmettre au délégué territorial de l'ANRU (DDT) au moins une fois par semestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, ■ Les modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation...), ■ La typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité...), ■ Le nombre de bénéficiaires, ■ La typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un QPV... ■ La situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif, ■ Les embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement. 	
<p>Conditions de réussite</p>	<p>1 – Mettre en place une gouvernance partenariale de la clause d'insertion :</p>	<p>1 – Veiller à l'avancement du projet</p> <p>→ le chef de projet questionne régulièrement les porteurs-responsables des actions planifiées</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • pilotage : RU et contrat de ville (impulsion, suivi, évaluation) • chef de projet : coordination et suivi global, lien avec les politiques de formation et d'accès à l'emploi local • MO / donneurs d'ordre : mise en œuvre des clauses (internalisée / externalisée) • structure opérationnelle en charge de la mise en œuvre des clauses : conseil aux MO, anticipation des formations, accompagnement des publics dans la durée, appui et conseil aux entreprises et SIAE, remontée des heures vers l'ANRU (DDT) <p>2 – Développer / renforcer le partenariat avec les entreprises et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)</p> <p>3 – Mettre en place une politique de gestion territoriale des emplois et compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • anticipation des besoins de formation professionnelle, • construction de formations adaptées, compte tenu des besoins et spécificités des publics 	<p>au titre du projet de gestion sur l'avancement de leur mise en œuvre et met à jour le tableau de bord d'avancement du projet.</p> <p>→ les mises en service des ouvrages réalisés dans le cadre du projet urbain et qui sont suivies dans le cadre du projet de gestion, peuvent donner lieu à une évaluation au regard de leur gestion et des usages. Cette évaluation permet aux maîtres d'ouvrage concernés de corriger ou d'ajuster, si nécessaire, leurs ouvrages notamment pour en faciliter l'entretien et la bonne appropriation dans la durée</p> <p>2 – Effectuer une revue annuelle du projet de gestion</p> <p>→ La revue du projet de gestion est assurée chaque année par le chef de projet qui réunit les responsables des actions du projet de gestion pour faire le point sur leur avancement et les difficultés éventuelles de leur mise en œuvre.</p> <p>Cette revue de projet est préparée par un diagnostic en marchant et met en évidence :</p>
--	--	--

	<p>4 – Aller vers les publics les plus éloignés de l’emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mobilisation antennes Pôle Emploi, missions locales, forums pour l’emploi, visites d’entreprises, cafés-chantiers, • relais pour toucher les publics sur leurs lieux de vie : associations, éducateurs etc. • chantiers d’insertion • accompagnement social pour lever les freins à l’emploi des habitants des QPV. 	<ul style="list-style-type: none"> • les actions dont l’engagement et l’avancement est conforme à leur planification ; • les actions retardées ou bloquées et les raisons ; • les actions supprimées et les raisons. <p>→ L’actualisation des actions est opérée à la suite de la revue de projet par les gestionnaires concernés. Elle indique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les actions maintenues dans leur programmation initiale ; • les actions décalées. <p>Le cas échéant, des actions nouvelles sont convenues pour contourner les blocages ou compenser les suppressions d’actions.</p> <p>→ La revue du projet de gestion et le réajustement des actions sont présentés au comité de pilotage du projet de gestion pour information et validation.</p> <p>→ Le reporting de la revue du projet de gestion est effectué auprès du chef de projet renouvellement urbain, du comité de pilotage du projet de renouvellement urbain et fait l’objet d’une information</p>
--	--	--

		<p>spécifique en revue de projet renouvellement urbain.</p> <p>→ Le cas échéant, le projet de gestion peut faire l'objet d'un approfondissement spécifique lors du point d'étape du projet de renouvellement urbain.</p> <p>→ Les objectifs d'insertion relatifs au projet de gestion font l'objet d'un suivi annuel lors de la revue du projet de gestion et de renouvellement urbain, au même titre que les objectifs d'insertion sur l'ensemble du projet urbain.</p> <p>3 – Évaluer en interne les résultats et les effets du projet de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compte tenu de ses enjeux de court/moyen terme, le projet de gestion ne peut attendre l'achèvement du projet de renouvellement urbain pour que ses résultats et ses effets soient évalués <p>Une évaluation en interne du projet de gestion est conduite tous les 3 ou 4 ans dans la mesure où ce rythme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • correspond à la révision de la stratégie d'amélioration de la
--	--	---

		<p>gestion et au renouvellement du plan d'actions qui s'y rapporte</p> <ul style="list-style-type: none"> • permet d'avoir réalisé suffisamment d'actions sur les autres registres du projet de gestion (gestion d'attente, gestion du quartier en chantier, gestion après renouvellement urbain) pour que cette évaluation soit pertinente <p>- Animée par le chef de projet qui associe aux parties prenantes concernées des habitants, des usagers et leurs représentants, l'évaluation du projet de gestion sur ses différents registres combine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des observations de terrain (diagnostic en marchant) ; • les points de vue des gestionnaires, d'habitants et usagers (enquête, groupes de travail) ; • l'analyse des données et indicateurs de gestion disponibles. <p>- Le rapport d'évaluation présenté pour validation au</p>
--	--	--

		<p>comité de pilotage du projet de gestion indique :</p> <ul style="list-style-type: none">• à quel niveau les objectifs du projet de gestion sont atteints et pourquoi• en quoi ils ne sont pas atteints et pourquoi ;• les effets du projet de gestion sur le quartier, son fonctionnement, ses usages ;• les points sur lesquels la stratégie ou les principes de gestion retenus par le projet de gestion méritent une révision ou un ajustement.• les résultats et impacts des objectifs d'insertion liés au projet de gestion (atteinte des objectifs, effets sur les parcours et sur l'emploi, etc.).
--	--	--

9. Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle (DSDEN 57)

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>Populations concernées : Les jeunes de 0 à 25 ans et leur famille. Tous les QPV sont concernés.</p> <p>Objectifs : améliorer la réussite des élèves résidant en QPV</p> <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> – moyens de la cité éducative – moyen humain et matériel des établissements du 1^{er} et du 2nd degré – Crédits OPERE – Vacances apprenantes, stages de réussite – Programme « colo apprenantes » – Programme Phare, lutte contre le harcèlement – REP / REP+ : dédoublement en grande section de maternelle + CP et CE1
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Pas d'évolution de la carte de l'éducation prioritaire à Metz – Élargissement de la cité éducative aux quartiers de Bellecroix à compter de la rentrée 2024 et de Metz Nord Patrotte à compter de la rentrée 2025
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>Pour l'ensemble des QPV :</p> <p>Axe « mieux mobiliser les dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi » → Objectif : renforcer les liens entre l'Éducation nationale et les entreprises</p> <p>Axe « agir pour favoriser les parcours de réussite » → Objectifs :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre d'habitants maîtrisant la langue française • Élargir l'accès à des ressources culturelles • Renforcer la réussite éducative des enfants dans une logique de coéducation <p>Axe « vivre en sécurité »</p> <p>→ Objectif : développer des actions sur les valeurs de la République et de la laïcité et former les acteurs de terrain.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Cité éducative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crédits mobilisés sur la cité éducative : 15 000 € de fonds de la cité, 0,25 ETP du poste de chargé de projet opérationnel + IMP + valorisation des moyens humains • Extension de la cité éducative à partir de la rentrée 2024 • QPV concernés : Borny + Bellecroix (à partir de la rentrée 2024) + Patrotte (à partir de la rentrée 2025) <p>Les autres dispositifs, comme les dédoublements de classes, l'OEPRE..., sont des dispositifs pérennes, dont la temporalité n'est pas assujettie à un calendrier spécifique.</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>– performance des élèves : amélioration des résultats aux évaluations nationales et aux examens</p> <p>→ évaluations CP/CE1/CM1/6e/4e</p> <p>→ examens : DNB et bac GT, bac pro, CAP</p> <p>– Parcours des élèves :</p> <p>→ amélioration du taux de passage en 2^d GT</p> <p>→ amélioration des résultats de Parcoursup pour les élèves</p> <p>– Taux d'engagement des crédits : aller vers un taux d'engagement maximal des crédits</p> <p>– Parents : amélioration de la présence et de l'engagement des parents à l'École</p>

Conditions de réussite	Renforcement des partenariats existants et création de nouveaux partenariat dans le cadre de la cité éducative avec les acteurs associatifs et institutionnels
-------------------------------	--

10. Direction Régionale des Affaires Culturelles

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>Les QPV sont des territoires prioritaires pour le développement des actions d'éducation artistique et culturelle soutenues par la DRAC, que ce soit en temps scolaire ou hors temps scolaire.</p> <p>Ce soutien prend plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des projets fédérateurs dans les écoles du premier degré, - la mobilisation de la part collective du Pass culture dans le second degré, - un appel à projet « lien social » ciblant les QPV, ouvert en 2023 pour une mise en œuvre en 2024 ; appel à projets appelé à évoluer dans sa forme, - une attention particulière aux projets se déroulant en QPV dans le cadre de l'ensemble des AAP portés par le pôle démocratisation de la DRAC (olympiade culturelle, culture santé autonomie notamment), - des résidences de territoire.
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<p>De façon générale, les droits culturels inscrits dans la loi répondent aux enjeux pointés dans le cadre de la politique de la ville. La question est moins celle de l'accès à la culture, dans la mesure où chaque individu est porteur de la sienne, que celle de l'accès au service public de la culture.</p> <p>Plusieurs points clés sont à souligner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence d'artistes ayant une actualité de création et pas uniquement d'intervenants culturels et artistiques, - une présence répondant à une démarche de projet, impliquant le respect des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (pratique artistique, connaissance, contact avec les œuvres et les artistes), - la diversification des esthétiques et des partenaires culturels et artistiques est un enjeu renforcé en QPV, afin de ne pas se cantonner aux musiques actuelles, au graff et au recueil de témoignages.

	<p>De façon très opérationnelle, à cette heure les porteurs de projet doivent déposer deux dossiers quand ils candidatent à l'AAP de la DRAC, l'un pour le Ministère de la Culture, l'autre pour la politique de la ville (application Dauphin). Cela n'est pas un facteur de facilitation de la collaboration.</p>
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>Tous les QPV sont potentiellement concernés, dans les limites de l'ingénierie possible et des budgets.</p> <p>L'axe « émancipation » du Contrat de ville correspond pleinement au déploiement de l'éducation artistique et culturelle.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Potentiellement tous les crédits de droit commun sont mobilisables pour les projets développés en QPV.</p> <p>L'appel à projet dédié politique de la ville devrait être revu en 24 – 25, pour favoriser le déroulement de projets dans la durée, dans une logique de résidence et/ou de compagnonnage.</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>La ville de Metz étant labellisée 100% EAC, tous les jeunes sont appelés à bénéficier de parcours d'éducation artistique et culturelle, au premier rang desquels ceux résidant en QPV.</p> <p>La mobilisation des écoles du premier degré (CTEAC) dans des projets d'EAC et de la part collective du Pass culture par les collègues et lycées en QPV sont deux indicateurs intéressants également.</p> <p>La présence artistique et sa durée donnent des effets généralement très positifs sur la pratique artistique et culturelle et l'émancipation des jeunes, et dans leur sillage des familles.</p>
<p>Conditions de réussite</p>	<p>Un fonctionnement en réseau est souhaitable.</p>

11. Dispositif Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme l'Antisémitisme et la Haine Anti-LGBT (DILCRAH) / Comité Opérationnel Contre le Racisme et la Haine Anti-LGBT (CORAH)

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT est chargée de concevoir, de coordonner et d'animer la politique de l'État en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine-anti-LGBT. La délégation a été créée en février 2012 et son champ d'intervention s'est élargi à la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ en 2016, à la suite de la recommandation d'institutions européennes.</p> <p>Placée sous la tutelle du Premier ministre, la DILCRAH est dirigée par Olivier Klein depuis le 1er septembre 2023.</p> <p>Leur engagement se traduit par des plans d'action : Le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine et le plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+.</p> <p>La DILCRAH lance annuellement un appel à projet porté par ses services et par les préfets de département pour accompagner les deux plans nationaux, soutenir et encourager les initiatives de la société civile engagée contre les haines, les préjugés racistes, antisémites, LGBTphobes et/ou les discriminations liées à l'origine. Dans la continuité de la précédente édition, l'appel à projets local 2023-2024 est entièrement déconcentré et a pour objectifs d'accompagner l'action des services de l'État et la mobilisation de la société civile contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et la haine anti-LGBT+.</p> <p>L'appel à projets soutient les actions d'éducation, de prévention, de formation et d'aide aux victimes ainsi que celles relatives à la</p>
--	--

	<p>communication et à l'organisation d'événements en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine ainsi que la lutte contre la haine anti-LGBT+.</p> <p>La Moselle dispose cette année d'une enveloppe de 26 000 €. C'est le cabinet du préfet, service de la représentation de l'État, qui est chargé de suivre cet appel à projets local. Les dossiers réceptionnés sont étudiés en CORAH (comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), dont les parties prenantes – corps préfectoral, président du conseil départemental, procureurs, services de l'État, forces de sécurité, élus et associations – valident un tableau de proposition de répartition de subvention qui est adressée à la DILCRAH.</p> <p>La DILCRAH intervient en appui des préfetures de département. Elle se réserve le droit en coordination avec les CORAH de contrôler la réalité des actions locales financées et leur adéquation avec les priorités des plans nationaux et du présent appel à projets local.</p> <p>Certaines actions proposées par les porteurs de projet concernent l'ensemble du territoire (QPV compris), tandis que d'autres sont ciblées uniquement sur une commune ou un QPV.</p>
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<p>Pour 2024, les QPV prioritairement ciblés sont :</p> <p>Cité des Chênes et quartier Chapelle à Hombourg-Haut, QPV de Uckange et Fameck.</p>
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>Axes du contrat de ville concernés :</p> <p>Cadre de vie : <i>Agir pour garantir une cohabitation apaisée dans un environnement accueillant</i> et <i>Vivre en sécurité</i>.</p> <p>Les actions proposées par les porteurs de projets ont pour objet d'identifier les stéréotypes, combattre les idées et propos racistes, prévenir les actes racistes, distinguer les différents critères sur lesquels les discriminations se construisent et les domaines où elles interviennent principalement, faire connaître leur caractère prohibé, les recours possibles et les acteurs qui accompagnent les citoyens dans ces recours, favoriser le lien et la cohésion sociale, échanger et débattre afin d'accueillir la parole des jeunes et connaître leur positionnement face aux</p>

	<p>différents critères de discrimination, combattre les mécanismes d'hostilité identitaire, donner aux jeunes des connaissances, contrer la propagation des discours haineux, valoriser les lieux d'histoire, agir en prévention du sexisme et de l'homophobie, de la xénophobie et du racisme.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Le CORAH de Moselle se réunit une à deux fois par an (ou plus) pour échanger autour de la thématique de la lutte contre les discriminations, de mettre en avant les bonnes pratiques, d'évoquer les points de blocage.</p> <p>Les crédits alloués par la DILCRAH dans le cadre de l'appel à projets permettent aux porteurs de projets de financer une partie de leurs actions, qui doivent se dérouler dans l'année.</p> <p>Aussi, un plan départemental de lutte contre les discriminations est mis en œuvre sur le département. L'ambition de ce plan départemental s'inscrit dans une dynamique interministérielle nationale, animée par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).</p> <p>Les différents axes de ce plan visent à coordonner l'action des services de l'État et des forces de sécurité intérieure en Moselle, mais aussi à travailler avec les acteurs de la société civile. Il a été contenu de ne pas restreindre ce plan à la lutte contre les LGBTphobies mais de l'étendre à la lutte contre toutes les formes de discriminations, et de l'enrichir des contributions fournies par les membres du CORAH.</p> <p>La mise en œuvre de ce plan départemental est placée sous la supervision du CORAH de la Moselle.</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>Les porteurs de projets bénéficiant d'une subvention sont tenus d'adresser à la préfecture un compte rendu qualitatif ainsi qu'un compte rendu financier de leurs actions.</p> <p>Les actions menées sur l'année N-1 sont étudiées en CORAH afin d'en constater leur impact.</p>
<p>Conditions de réussite</p>	<p>Les services de l'État, le conseil départemental, les parquets sont attentifs aux actions des associations et les accompagnent dans leurs démarches.</p>

12. Eurométropole de Metz – Service Renouvellement Urbain

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>Pas de droit commun. Mise en œuvre du NPNRU sur 2018-2030 (avec une première phase « de préfiguration » terminée et la seconde phase « convention » démarrée en 2021). QPV concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRIN (projet d'intérêt national) : Borny - PRIR (projet d'intérêt régional) : La Patrotte Metz-Nord, Bellecroix, Saint Eloy Boileau Pré-Génie <p>Principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'image des quartiers : réaliser des aménagements urbains et architecturaux de qualité ▪ Faire du développement urbain durable : réaliser des aménagements et des constructions respectueux de la nature avec une meilleure efficacité énergétique ▪ Viser la mixité sociale : favoriser l'accès à la propriété dans les quartiers et améliorer la qualité des équipements ▪ Améliorer le cadre de vie : améliorer l'offre commerciale, l'habitat, le cadre de vie, la mobilité, les services et poursuivre la Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP). <p>Principales opérations programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitat : <ul style="list-style-type: none"> ○ 550 logements sociaux à démolir en QPV ○ 440 logements sociaux à reconstituer hors QPV ○ 420 logements (non sociaux) à construire en QPV ○ 1600 logements sociaux à réhabiliter en QPV ○ 1800 logements sociaux à résidentialiser en QPV ▪ Espaces publics : création ou requalification de places publiques, de liaisons douces, espaces verts, aires de jeux, espaces sportifs ... ▪ Commerces : remplacement ou restructuration d'immobilier commercial ; ▪ Equipements publics : construction d'un nouveau centre social, restructuration et réhabilitation d'écoles. <p>Moyens programmés par tous les Maîtres d'Ouvrage dans le cadre de la convention (hors phase préfiguration) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ 220 millions € HT de dépenses ➢ <u>Dont</u> 64 millions € d'aides ANRU (subventions + prêts bonifiés) <p>Détails des engagements financiers pris dans la convention NPNRU :</p> <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: center;">CONVENTION + AVENANT 1</td> </tr> </table>		CONVENTION + AVENANT 1
	CONVENTION + AVENANT 1		

Par maîtres d'ouvrage	Coût HT	Subvention ANRU	Prêts bonifiés Action Logement	Totaux concours financiers
I3F ALSACE	3 815 790 €	250 000 €	0 €	250 000 €
METZ	26 746 218 €	6 555 414 €	0 €	6 555 414 €
METZ METROPOLE	27 354 606 €	8 896 478 €	0 €	8 896 478 €
SEM EMH	118 378 691 €	23 031 236 €	16 341 911 €	39 373 147 €
VIVEST	43 668 595 €	6 631 862 €	2 538 244 €	9 170 106 €
WOIPPY	749 692 €	374 846 €	0 €	374 846 €
	220 713 592 €	45 739 836 €	18 880 155 €	64 619 991 €

Par quartier	CONVENTION + AVENANT 1			
	Coût HT	Subvention ANRU	Prêts bonifiés Action Logement	Totaux concours financiers
BORNY	100 622 021 €	19 738 527 €	9 556 937 €	29 295 464 €
BELLECROIX	44 930 443 €	10 449 582 €	4 755 120 €	15 204 702 €
PATROTTE	60 916 369 €	10 853 394 €	3 698 098 €	14 551 492 €
SEBPG	9 833 092 €	2 030 000 €	870 000 €	2 900 000 €
MULTISITES	4 411 667 €	2 668 333 €	0 €	2 668 333 €
Total général	220 713 592 €	45 739 836 €	18 880 155 €	64 619 991 €

Par famille d'opération	CONVENTION + AVENANT 1			
	Coût HT	Subvention ANRU	Prêts bonifiés Action Logement	Totaux concours financiers
Etude ingénierie &	4 711 667 €	2 293 333 €	0 €	2 293 333 €
Relogement	1 464 000 €	1 464 000 €	0 €	1 464 000 €
Démolition	15 136 287 €	12 388 671 €	0 €	12 388 671 €
Aménagement d'ensemble	23 705 949 €	5 579 494 €	0 €	5 579 494 €
Reconstitution	66 758 267 €	3 244 800 €	7 478 344 €	10 723 144 €
Réhabilitation	54 378 524 €	7 179 667 €	11 401 811 €	18 581 478 €
Résidentialisation	11 779 543 €	4 595 960 €	0 €	4 595 960 €
Accession sociale	17 926 456 €	2 620 000 €	0 €	2 620 000 €
Equipement	19 851 347 €	5 223 911 €	0 €	5 223 911 €
Immobilier commercial	5 001 554 €	1 150 000 €	0 €	1 150 000 €
	220 713 594 €	45 739 836 €	18 880 155 €	64 619 991 €

	<p>Moyens mobilisés par la Métropole : Autorisation de Programme votée en janvier 2024 (mise à jour) = 44 M€ sur <u>2020-2032</u>.</p>																																								
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<p>Mise en œuvre opérationnelle des programmes définis par la convention du 3/9/21 et l'avenant 1 du 30/11/23.</p> <p>Un avenant 2 est en cours d'élaboration pour mettre à jour la programmation de Borny.</p> <p>Priorités 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication / participation des habitants / valorisation des quartiers, - Elaboration de projet de gestion par quartier, - Intégration des enjeux de sûreté aux opérations d'aménagement, 																																								
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p><u>« MIEUX MOBILISER LES DISPOSITIFS D'INSERTION ET D'ACCES A L'EMPLOI »</u></p> <p>« Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi »</p> <p>⇒ « Faire bénéficier les habitants des QPV des opportunités d'emplois du bassin métropolitain » : engagement pris par tous les MO sur l'insertion par l'activité économique (objectifs quantitatifs et qualitatifs)</p> <p>Dans le cadre des <u>opérations d'investissements</u> liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion à atteindre sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="486 1205 1524 1619"> <thead> <tr> <th>À l'échelle du projet</th> <th>Montant d'investissement (HT)</th> <th>Nombre d'heures travaillées</th> <th>Objectif d'insertion en %</th> <th>Objectif d'insertion en nombre d'heures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>VILLE DE METZ</td> <td>26 746 218</td> <td>312 039</td> <td>5%</td> <td>15 532</td> </tr> <tr> <td>METZ METROPOLE</td> <td>27 354 606</td> <td>265 830</td> <td>5%</td> <td>13 233</td> </tr> <tr> <td>VILLE DE WOIPPY</td> <td>749 692</td> <td>7 084</td> <td>5%</td> <td>370</td> </tr> <tr> <td>SEM EMH</td> <td>118 378 690</td> <td>1 368 835</td> <td>5%</td> <td>67 609</td> </tr> <tr> <td>VIVEST</td> <td>43 668 596</td> <td>504 637</td> <td>5%</td> <td>25 232</td> </tr> <tr> <td>3F GRAND EST</td> <td>3 815 790</td> <td>44 518</td> <td>5%</td> <td>2 226</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>220 713 592</td> <td>2 502 942</td> <td>5%</td> <td>124 202</td> </tr> </tbody> </table> <p>Des objectifs d'insertion sont également fixés sur la <u>gestion urbaine de proximité</u>, le <u>fonctionnement des équipements aidés par l'ANRU</u>, et les <u>opérations d'ingénierie</u> des maîtres d'ouvrage.</p> <p><u>« AGIR POUR GARANTIR UNE COHABITATION APAISEE DANS UN ENVIRONNEMENT ACCUEILLANT »</u></p> <p>« Agir sur le lien social et la cohabitation dans les quartiers »</p> <p>⇒ « Améliorer la compréhension mutuelle entre bailleurs et habitants »</p>	À l'échelle du projet	Montant d'investissement (HT)	Nombre d'heures travaillées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures	VILLE DE METZ	26 746 218	312 039	5%	15 532	METZ METROPOLE	27 354 606	265 830	5%	13 233	VILLE DE WOIPPY	749 692	7 084	5%	370	SEM EMH	118 378 690	1 368 835	5%	67 609	VIVEST	43 668 596	504 637	5%	25 232	3F GRAND EST	3 815 790	44 518	5%	2 226	TOTAL	220 713 592	2 502 942	5%	124 202
À l'échelle du projet	Montant d'investissement (HT)	Nombre d'heures travaillées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures																																					
VILLE DE METZ	26 746 218	312 039	5%	15 532																																					
METZ METROPOLE	27 354 606	265 830	5%	13 233																																					
VILLE DE WOIPPY	749 692	7 084	5%	370																																					
SEM EMH	118 378 690	1 368 835	5%	67 609																																					
VIVEST	43 668 596	504 637	5%	25 232																																					
3F GRAND EST	3 815 790	44 518	5%	2 226																																					
TOTAL	220 713 592	2 502 942	5%	124 202																																					

	<p>⇒ « Faciliter l'appropriation et l'usage des espaces publics par les habitants et les acteurs »</p> <p>⇒ « Améliorer la mixité sociale et le vivre ensemble »</p> <p>« Agir sur la transition écologique »</p> <p>⇒ « Développer les mobilités douces »</p> <p>⇒ « <i>Acculturer aux écogestes</i> » (cf. fiches bailleurs)</p> <p>⇒ « Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements »</p> <p>L'ensemble des opérations d'aménagement prévues dans le cadre du NPNRU ont vocation à répondre à ces objectifs.</p> <p><u>« AGIR POUR FAVORISER LES PARCOURS DE REUSSITE »</u></p> <p>« Lever les freins permettant l'accès aux opportunités existantes (offres de services, d'activités...) et l'accès aux droits »</p> <p>« Renforcer la réussite éducative des enfants dans une logique de co-éducation »</p> <p>Les programmes NPNRU prévoient la construction d'un nouveau centre social à Borny et la restructuration / requalification d'écoles à Borny et Bellecroix.</p> <p><u>« VIVRE EN SECURITE »</u></p> <p>« Améliorer la visibilité des forces de l'ordre dans les QPV »</p> <p>⇒ « Diminuer la pression du trafic sur la cohésion sociale »</p> <p>Les opérations d'aménagement doivent tenir compte des enjeux de sûreté en intégrant la prévention de la malveillance dans la conception des espaces publics et des bâtiments.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Moyens : cf. 1^{re} partie.</p> <p>Calendrier des opérations 2024 – 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des opérations portées par les bailleurs sociaux (démolition, réhabilitation, résidentialisation) - Suivi des études de maîtrise d'œuvre des espaces publics et lancement des travaux - Suivi des études de maîtrise d'œuvre des équipements publics et lancement des travaux - Etudes de montage et démarches administratives et juridiques relatives aux équipements commerciaux <p>En parallèle : suivi des objectifs d'insertion, élaboration et mise en œuvre des projets de gestion ...</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>Cf. Pièces jointes – Annexes à la convention NPNRU : questions évaluatives + 1 fiche « indicateurs d'évaluation » par quartier ; ces outils évolueront dans le cadre de la mission d'évaluation du NPNRU (au fil de l'eau, à mi-parcours et en fin de parcours) confiée à l'été 2023 au bureau d'études BERS pour 7 ans ;</p>

Conditions de réussite	« Facteurs de réussite » inscrits à la convention NPNRU : <ul style="list-style-type: none">- Réussite éducative et scolaire- Sécurité / Tranquillité- Insertion / emploi / développement économique
-------------------------------	--

13. France Travail – bassin de Metz

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p> <p>+ Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>Favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant en QPV dans un objectif de plein emploi</p> <ul style="list-style-type: none">- Intensifier la mise en relation des demandeurs d'emploi résidant en QPV sur les offres d'emploi disponibles- Promouvoir les profils auprès des entreprises- Faciliter l'accès au dispositif de formation (AFPR-POE) permettant de réduire l'écart de compétences avant embauche- Communiquer davantage auprès des jeunes sur les dispositifs d'accompagnement intensif (CEJ-AIJ) et favoriser leur accès- Développer l'immersion en entreprise des demandeurs d'emploi résidant en QPV- Communiquer sur le dispositif « emplois francs » auprès des entreprises du secteur <p>Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel et leur développement de compétences</p> <ul style="list-style-type: none">- Recourir à l'offre de formation de France Travail ou de la Région Grand Est- Mobiliser le dispositif d'immersion professionnelle afin de valider ou confirmer un projet professionnel- Favoriser l'accès à l'offre de service de France Travail comme la prestation Activ'Projet <p>Mobiliser plus encore les services favorisant la lutte contre les freins sociaux à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none">- Encourager l'accès aux accompagnements intensifs et lutter ainsi contre les freins périphériques à l'emploi (accompagnement global, accompagnement renforcé)- Développer l'accès à la prestation "mobilité" de France Travail
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à chaque demandeur d'emploi qui le souhaite de prendre en compte l'impact de son état de santé sur son projet professionnel, mobiliser la prestation "Parcours emploi santé" <p>Accompagner les demandeurs d'emploi résidant en QPV dans leur projet de création/reprise d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à la prestation d'accompagnement à l'émergence de projets de création ou de reprises d'entreprise - Accompagner les demandeurs d'emploi résidant en QPV à la mise en place de l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE/aide financière) lorsqu'ils y sont éligibles <p>Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études à l'issue de leur dernière année de lycée professionnel (CAP et Bac Pro) en améliorant leur compréhension du marché du travail, des attentes des employeurs et de l'importance de la valorisation de leurs compétences</p> <p>– Réduire les ruptures de parcours et limiter les risques de désinsertion professionnelle de ces jeunes en leur proposant un accompagnement personnalisé et intensif dès la fin de l'année scolaire</p> <p>Appui à l'accès aux données de diagnostic sur le marché du travail et le pilotage des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à DATA Emploi en appui à la réalisation de diagnostics sur le marché du travail - Fournir des éléments de pilotage de la mobilisation de l'offre de service au profit des demandeurs d'emploi résidant en QPV
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<p>Les actions seront menées sur l'ensemble des QPV du territoire de Metz et Woippy</p> <p>Les contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE) seront mobilisés à hauteur de 25 % de l'enveloppe pour les</p>

	personnes résidant en QPV (sous réserve de validation de l'arrêté préfectoral à venir)
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements	Les engagements de France Travail sont mobilisés sur l'ensemble des QPV du territoire de Metz et de Woippy.
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de retours à l'emploi de demandeurs d'emploi résidant en QPV - Nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi résidant en QPV - Nombre de demandeurs d'emploi résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé - Nombre de demandeurs d'emploi résidant en QPV ayant bénéficié d'un appui au projet de création d'entreprise
Conditions de réussite	Mobilisation des partenaires présents sur le territoire en fonction des axes travaillés et des manifestations organisées

14. ICF Habitat Nord-Est

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>Outre nos missions inhérentes à la fonction de bailleur social nous déployons :</p> <ul style="list-style-type: none">- Enquêtes :- Enquêtes annuelles : enquêtes téléphoniques 63 questions / 1400 locataires interrogés- Enquêtes nouveaux entrants : 9 semaines après l'arrivée de nos locataires, enquêtes numériques 30 aines de questions- Enquêtes post-réclamations : à chaque clôture de réclamations techniques ou administratives- Fiche de surveillance patrimoine : Contrôle mensuel de l'état du patrimoine (technique et propreté)- Fiche courtoisie : visite réalisée auprès des locataires 4 à 6 semaines après leur arrivée afin de nous assurer que tout se passe bien- Utilisation test de l'outil Klaro (recensement des aides financières disponibles)- Interventions des conseillères sociales pour accompagner les ménages en demandes d'adaptation des logements, et dans leurs démarches d'accès aux droits et aux aides financières dans les situations d'impayés- Intervention en médiation externalisée avec Mediation pour résoudre les troubles de voisinage des locataires sur signalements auprès des équipes de proximité- Appel à projets permanent à destination des locataires et des associations déposant des projets visant le vivre-ensemble- Démarche RSE- Renforcer les projets d'accès aux droits- Aides à l'emploi des outils numériques- Partenariat avec les régies de quartier
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de développement durable <p>Concernant les moyens spécifiques alloués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous disposons d'un bureau d'accueil au cœur du quartier du Roi à Woippy au sein duquel sont présents la responsable de site et le gestionnaire d'immeuble. Précisons également que la stabilité des équipes de proximité en présence depuis de nombreuses années facilitera l'identification du renforcement des moyens de gestion à allouer au site dans le cadre des programmes d'action. - Les contrats à MBC concernant les nettoyages des parties communes sont passés avec la régie de Woippy pour les prestations de nettoyage des parties communes et sur prestation complémentaire en fonction de l'afflux pour les encombrants. - Des caméras de surveillance sont installés pour les immeubles des deux qpv - Participation aux instance de veille pour la sécurité à Woippy.
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<p>Parmi les axes d'évolution définies dans le cadre d'orientations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau de notre structure il est prévu la mise en place d'un contrat multi – services à partir de 2026 sur accord collectif avec les représentants des locataires. <p><i>Cela se traduira par la possibilité de demander des interventions de nature locatives aux tarifs négociés avec des prestataires engagés dans des contrats supervisés par le bailleur.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Repenser la proximité de demain (groupe de travail interne visant les métiers de la proximité au sens large, gestionnaire d'immeuble, conseillers sociaux, responsables de site et responsables territoriaux, chargé de développement social urbain, ...) <p><i>Les objectifs opérationnels ne sont pas encore déclinés à ce stade.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de notre politique d'accompagnement des seniors pour élargir la prise en charge au-delà les adaptations de logement. <p><i>La moyenne d'âge des locataires isolés (30% des structures familiales) de nos immeubles du quartier du roi est de 63 ans, il convient notamment de prévenir les situations d'isolement.</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation de notre service tranquillité/sécurité résidentielle en fonction des besoins.
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p><u>Pour Woippy quartier du Roi et La Patrotte :</u></p> <p><i>Faciliter l'appropriation et l'usage des espaces publics (et/ou communs) par les habitants et les acteurs</i></p> <p>L'immeuble route de Woippy (La Patrotte) souffre de mésusages importants de déchets de type dépôts sauvages et le manque d'espaces récréatifs impacte défavorablement les relations entre les locataires. A Woippy nous entendons poursuivre les actions initiées les années précédentes avec les partenaires associatifs (précisés dans la partie « stratégies » ci-dessous).</p> <p><i>Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi</i></p> <p>Nous expérimentons depuis peu des projets visant à aller vers les locataires éloignés de l'emploi pour tenter d'être un relai supplémentaire vers les dispositifs qui peuvent les aider. Les publics prés ciblés pour ce type d'expérimentation seraient dans un premier temps les femmes à la suite de l'hypothèse de travail de s'adresser notamment aux familles monoparentales qui représentent 30% des profils de ménages (quartier du Roi), c'est-à-dire plus d'une centaine de ménages.</p> <p><i>Améliorer la mixité sociale et le vivre ensemble</i></p> <p>Nous identifions pour les deux sites des enjeux pour créer du lien entre les différentes générations d'habitants qui ont parfois du mal à interagir spontanément. C'est pourquoi nous visons l'ouverture de KAPS à La Patrotte pour 2025 avec l'AFEV. En lien avec l'axe d'appropriation des espaces communs, et l'amélioration des relations avec les locataires nous prévoyons d'œuvrer à une meilleure cohabitation des habitants au sein de ces espaces communs. En effet, l'immeuble du quartier de La Patrotte est symptomatique de la transition d'occupation constatée au sein de nos QPV avec une part importante de ménages locataires isolés ou plus âgés présents depuis plus de 10 ans dont une part de cheminots et l'arrivée de cellules familiales (50 enfants mineurs recensés) plus fragiles. Les conflits d'usages souvent liés à un manque de partage de règles communes sont donc à traiter pour nous afin de concilier leurs attentes réciproques vis-à-vis du cadre de vie permis par l'immeuble</p>

	<p>(espaces extérieurs) en plus d'une meilleure inscription cette fois à l'échelle du quartier, soit en prenant part aux dispositifs existants soit en créant une identité commune à l'immeuble (par exemple par une fresque murale sur le pignon ?).</p> <p><i>Agir sur la transition écologique (mobilités douces et écogestes)</i></p> <p><i>Vivre en sécurité</i></p> <p>Outre les demandes spécifiques à étudier sur le renforcement de certains dispositifs de vidéo surveillance (identifier précédemment dans les axes globaux de développement), nos équipes restent particulièrement vigilantes sur l'ensemble des QPV à participer aux différentes instances de veille avec les partenaires. Ensuite, nous avons identifié des besoins plus spécifiques d'occupations à traiter (quartier du Roi).</p> <p><i>Améliorer la compréhension mutuelle entre bailleurs et habitants</i></p> <p>Nous pensons tester des rencontres en pieds d'immeubles notamment à La Patrotte. La présentation de métiers clés du bailleur déjà à l'œuvre au quartier du Roi dans le cadre du projet mené depuis plusieurs années avec le CMSEA constitue une première étape utile pour tous. C'est dans la poursuite du travail avec nos partenaires « historiques » que nous entendons agir pour cet objectif (décliné ci-dessous) en rappelant que l'implantation de notre équipe proximité au cœur du site sans lever toutes les incompréhensions est un point fort à renforcer.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Le pôle DSU de notre siège vient en appui des directions territoriales ayant du patrimoine en QPV et signant les contrats de ville afin d'effectuer des diagnostics sociaux et urbains des résidences.</p> <p>Concernant les 427 logements situés dans les deux QPV de Woippy quartier du Roi et La Patrotte, les premières séances de travail réunissant l'ensemble des équipes de gestion locative et sociale et de proximité ont démarré au premier trimestre 2023.</p> <p>Globalement, il ressort des premiers échanges l'intérêt de mobiliser des moyens supplémentaires à destination des immeubles des deux QPV pour maintenir la qualité de la maintenance (augmentation des fréquences de prestations de nettoyage, renforcer les dispositifs d'éclairage, renforcer la proximité avec les locataires pour sensibiliser à l'environnement).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Un objectif prioritaire pour la Patrotte visant à tisser du lien entre nos locataires et le quartier tout en identifiant mieux leurs besoins par l'expérimentation de cafés conversation en pieds d'immeubles (format en construction avec l'AFEV dans le cadre du Lab'Urbain). Il s'agit pour cet immeuble de mieux identifier les moyens renforcés permettant de lutter contre les dépôts sauvages et l'occupation des extérieurs par des personnes n'habitant pas l'immeuble. Les enjeux liés aux impacts des travaux futurs dans le quartier ont permis également d'identifier la possibilité de réaliser un diagnostic de prévention situationnelle. C'est pourquoi dans l'attente d'une élaboration plus fine du programme d'actions destiné à cet immeuble, l'intégration au dispositif du Lab'Urbain nous a semblé pertinente. - Concernant le quartier du Roi nous avons déjà participé aux actions pilotées par le CMSEA et la Maison pour Tous à destination des locataires de nos immeubles et en mobilisant les équipes proximité et/ou Conseillères sociales pour agir directement et mieux se faire connaître. Depuis plusieurs années nous avons par exemple contribué à l'évolution du projet du Jard'Insolite avec la maison pour Tous de Woippy, jardin pensé à la fois comme un espace de « voyages en bas de chez- soi » et de rencontres. Les actions de sensibilisation au respect du cadre de vie et de l'environnement porté par le CMSEA nous ont permis d'embellir les murs de nos immeubles avec le projet commun de fresques participatives. <p>C'est sur ce même élan avec des moyens supplémentaires liées notamment à l'abattement de la TFPB que nous entendons pouvoir développer les actions de lien social et d'appropriation du cadre de vie des deux QPV qui nous concernent.</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>Au stade où nous en sommes les principaux indicateurs sont des indicateurs d'ambiance :</p> <p>Nous prévoyons de réutiliser la grille d'évaluation utilisée en interne (codes couleurs appliquées + évaluation du nombre de réclamations déposées dans notre outil de gestion locative pour évaluer les premières améliorations par axe du programme atfpb)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure interne adaptée visant dans un premier temps à évaluer la baisse des actes d'incivilités (nettoyage/ascenseur/espaces extérieurs) - Evaluer si les occupations abusives de certains halls diminuent <p>Le cadre d'évaluation des impacts sur l'amélioration du lien social et les relations avec les locataires n'est pas défini.</p> <p>En fonction notamment des éventuelles évolutions des habitants à exercer leur capacité d'agir nous les accompagnons pour déposer un/des projet(s) dans le cadre de notre appel à projets afin de soutenir leurs démarches et contribuer à recréer du lien entre voisins.</p> <p>Si notre diagnostic social et urbain n'a pas suffi à identifier des actions mobilisatrices, nous pouvons mettre en place une campagne de porte à porte en interne (La Patrotte 50 logements) ou mandater un partenaire spécifique pour cela (Roi 377 logements).</p> <p>Les indicateurs de résultats et d'impacts seront donc plutôt orientés vis-à-vis de l'amélioration de la relation avec les locataires et entre locataires.</p>
<p>Conditions de réussite</p>	<p>Les conditions de réussite des programmes d'actions sont d'une part de pouvoir intervenir en priorisant les axes après avoir identifié les moyens nécessaires au renforcement de certains axes dont les attentes sont souvent très fortes pour les habitants (qualité de maintien du cadre de vie favorable en propreté et sécurité). Également de pouvoir s'inscrire dans des actions pérennisées sur plusieurs années. La dynamique inter-bailleurs à l'œuvre à La Patrotte nous semble indispensable compte tenu de la localisation de notre immeuble. Enfin, sur l'amélioration des compréhensions réciproques bailleurs/locataires elle nous paraît plus accessible dès lors qu'elle est confortée par un tiers présent compte tenu de la défiance perçue de manière accrue vis-à-vis des bailleurs.</p>

15. Inspire Metz

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>Le développement économique du territoire est l'un des enjeux prioritaires de l'Eurométropole de Metz. L'Eurométropole de Metz a réuni des compétences au sein de l'agence Inspire Metz pour stimuler son rayonnement et faciliter l'installation de nouvelles énergies et de nouveaux talents.</p> <p>La Politique de la Ville est devenue une priorité d'ordre intercommunal qui permet d'assurer la cohésion urbaine sur le territoire. C'est pourquoi Inspire Metz s'implique dans la mise en oeuvre du Contrat de Ville.</p> <p>Inspire Metz souhaite apporter son savoir-faire et ses moyens afin de contribuer à transformer les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en véritables Pôles de Développement social, urbain et économique. Création d'entreprise, aide à l'implantation, emploi, communication, développement durable, numérique, industrie culturelles et créatives, sont autant de leviers sur lesquels nous pouvons nous appuyer.</p> <p>Une attention particulière est portée aux QPV concernés :</p> <p>Metz :</p> <ul style="list-style-type: none">- Borny- Bellecroix- Hauts de Vallières- Sablon <p>Woippy :</p> <ul style="list-style-type: none">- Saint-Eloy- Boileau
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<p>1. Orientations générales :</p> <p>Entreprises : l'agence Inspire Metz est un acteur dynamique créé pour soutenir, accompagner et promouvoir les entreprises du territoire.</p> <p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner les entreprises métropolitaines dans leurs besoins en recrutement, formation et/ou montée en compétence- Faire le lien entre le public, les écoles et structures de formation et les entreprises

	<p>- Actions collectives et promotions des métiers sur le territoire</p> <p>2. Aspects opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le recrutement, la formation et l'apprentissage en rapprochant les entreprises des habitants (visites, stages, salons, forum emplois...). - Organisation de forum et job-dating à destination de tous publics (jeunes et demandeurs d'emplois) - Interventions dans les collèges, notamment dans le cadre de la semaine des métiers du tourisme (collèges situés dans les QPV) - Promouvoir les offres de stages disponibles pour les collégiens (opération stage de 3^{ème}) - Partenariat avec les lycées : job-dating étudiants (ex : Lycée Cassin réalisé en 2023 et 2024...) - Promotion de la plateforme de la ville de Metz « monemploi.metz.fr » • Axe « création d'entreprise » : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les solutions d'hébergement à destination des entreprises en création (pépinières, centre d'affaires, locaux d'activité...). - Accompagnement au développement des entreprises nouvellement créées. - Communiquer sur les entreprises et sur le territoire - Orienter les porteurs de projets de création d'entreprise rencontrés vers les acteurs de l'accompagnement compétents. <p>QPV concernés :</p> <p>Metz :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Borny - Bellecroix - Hauts de Vallières - Sablon <p>Woippy :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Eloy - Boileau
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>MIEUX MOBILISER LES DISPOSITIFS D'INSERTION ET D'ACCES A L'EMPLOI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire bénéficier les habitants des QPV des opportunités d'emplois du bassin métropolitain - Renforcer le lien entre l'éducation nationale et les entreprises - - Accompagner la création d'entreprises des habitants des QPV

<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Le pôle Attractivité économique de l'agence Inspire Metz est composé d'experts pour soutenir, accompagner et promouvoir tous les projets de développement économique.</p> <p>L'agence possède des compétences spécifiques sur les filières stratégiques du territoire et une assistance technique sur le financement, l'implantation d'activités, l'emploi et l'observation économique de l'ensemble du territoire.</p> <p>QPV concernés :</p> <p>Metz :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Borny - Bellecroix - Hauts de Vallières - Sablon <p>Woippy :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Eloy - Boileau
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets accueillis - Projets accompagnés - Projets d'implantation - Animations et évènements organisés <p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements organisés (forum, job-dating...) - Nombre de demandeurs d'emplois sensibilisés - Nombre d'interventions dans les établissements scolaires, - Nombre d'offres de stages recensées - Partenariats développés
<p>Conditions de réussite</p>	<p>Engagement nécessaire des partenaires :</p> <p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de la chaîne d'appui à la création d'entreprise - CCI, CMA - Partenaires immobiliers - ... <p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires institutionnels pour l'emploi et l'accompagnement des jeunes : France Travail, Mission Locale du Pays Messin, Région Grand Est, Eurométropole de Metz, Metz Emploi Insertion, CRI-BIJ, Université de Lorraine, Crous Lorraine...

16. Mission Locale du Pays Messin

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>La Mission Locale du Pays Messin, c'est une contribution positive, locale, globale, sur-mesure et gratuite en faveur de l'égalité des chances et à destination des jeunes de 16 à 25 ans.</p> <p>Elle intervient dans 4 domaines : l'orientation, la formation, l'emploi et l'accès à l'autonomie.</p> <p>Notre promesse, donner toutes les chances à tous les jeunes de 16 à 25 ans, quelle que soit leur situation, afin qu'ils trouvent leur place dans le monde qui les entoure, à travers des actions et des dispositifs entièrement sur-mesure.</p> <p>La finalité de l'action de chaque Mission Locale est de renforcer l'accès à l'autonomie des jeunes en répondant à leurs besoins et à leurs attentes dans les champs de l'emploi, de la formation / qualification, de l'accès aux droits sociaux, de la citoyenneté et de la participation, du logement, de la santé, du transport, de la mobilité, de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, ...</p> <p>Ainsi le cadre commun de l'offre présenté ici précise les principes d'actions des Missions Locales, transverses à l'ensemble de leurs fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'observation du territoire d'intervention et la production de connaissances aux niveaux local, régional et national,- l'écoute active des jeunes et la prise en compte de leur parole pour éclairer leurs choix d'actions, et développer leur pouvoir d'agir. <p>Il définit les « réalisations » socles pour chacune des 5 fonctions des Missions Locales :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur la fonction Repérage, mobilisation des jeunes,- sur la fonction Accueil, Information,- sur la fonction Orientation,- sur la fonction Accompagnement à la construction et à la mise en œuvre du parcours du jeune,
--	--

- en direction des employeurs

Les principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de nos compétences sont les suivants :

- 1- **Présence sur l'ensemble du territoire, par le biais de permanence sur les 8 QPV – FAIRE BENEFICIER LES HABITANTS DES QPV DES OPPORTUNITES D'EMPLOIS DU BASSIN METROPOLITAIN – RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

La Mission Locale s'est engagée à une présence physique par le biais d'une permanence dans chaque quartier prioritaire de la ville. La fréquence est calculée en fonction du potentiel de jeunes que nous recevons.

Le but est de recevoir, suivre et orienter les jeunes au plus proche de leur lieu d'habitation.

Les présences sont réparties selon le rythme suivant :

- Bellecroix : une demi-journée par semaine
- Sablon : une demi-journée par semaine
- Hauts de Vallières : une demi-journée par semaine
- Metz-Nord : une journée par semaine
- Woippy (les deux quartiers) : présence tous les jours à la Maison de l'Emploi et la Formation
- Grange au Bois Falogne : une demi-journée par semaine
- Borny : s'y trouve les locaux du siège de la structure.

Tous les quartiers sont concernés.

2- Les activités de la Cellule de Recrutement et de l'espace Entreprise – FAIRE BENEFICIER LES HABITANTS DES QPV DES OPPORTUNITES D'EMPLOIS DU BASSIN METROPOLITAIN

La structure possède un service dont les liens avec les entreprises sont privilégiés. Il s'agit d'aider, pas à pas, les jeunes dans la construction du projet professionnel.

L'accompagnement repose sur :

- La recherche d'emploi :
Formation aux méthodes et outils de recherche d'emploi, présentation des offres partenaires à la Mission Locale du Pays Messin.
- La candidature :
Aide à la création de CV, coachings et conseils avant entretiens d'embauche.
- L'accompagnement administratif :
Support à la constitution des dossiers de candidatures, support à la compréhension des contrats.

En ateliers individuels ou collectifs, les jeunes sont accompagnés pour être au plus près de ce qui est réalisable et en fonction, des projets professionnels.

Il est à noter que des forums, jobs dating, visites d'entreprises ou autres actions extérieures sont régulièrement construits.

En lien avec les entreprises, la structure s'attache à promouvoir les métiers. Les jeunes, généralement en groupe, sont accompagnés en entreprise afin de rencontrer les salariés et recruteurs qui donnent des renseignements sur les quotidiens des différents métiers explorés. Il s'agit de donner la possibilité de vivre une immersion dans les entreprises pour comprendre les compétences et activités.

Nous pouvons citer, également, le dispositif « 100 Chances 100 Emplois », qui est un processus en trois étapes :

Multi-repérage des candidats
– Missions locales

- France Travail
- Associations de terrain

Mobilisation et sélection

Une semaine de travail encadré par une structure spécialisée :

- Rencontre avec des cadres d'entreprises
- Simulation d'entretien
- Accompagnement dans la formalisation d'un projet professionnel

Parcours insertion professionnelle

- Entretien avec des chefs d'entreprises
- Parrainage
- Evaluation en milieu de travail
- Intérim
- Stage de courte durée

L'objectif au terme de cette étape étant l'obtention de CDI, CDD et Intérim supérieurs à 6 mois ou l'obtention d'une formation qualifiante.

Précisons que les membres de la Cellule de Recrutement se trouvent sur les trois antennes de la structure : Metz-Borny, Moulins-Lès-Metz et Talange, recouvrant ainsi tous les territoires et ainsi les 8 QPV.

Tous les quartiers sont concernés.

3- Le Contrat d'Engagement Jeune CEJ – FAIRE BENEFICIER LES HABITANTS DES QPV DES OPPORTUNITES D'EMPLOIS DU BASSIN METROPOLITAIN – RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le CEJ est un engagement pris entre la Mission Locale du Pays Messin et les jeunes désirant s'inscrire dans un programme intensif leur permettant de trouver une orientation, une formation, gagner en autonomie ou trouver un emploi.

Le programme est le suivant :

- Un conseiller dédié tout au long du parcours
- La définition d'un projet personnalisé et d'un plan d'action pour y accéder

- 15 à 20 heures d'activités et ateliers obligatoires par semaine définies en fonction du profil et du projet
- La possibilité de bénéficier de l'ensemble des services satellites et partenaires de la Mission Locale du Pays Messin
- La possibilité de bénéficier d'une allocation tous les mois

Le CEJ s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (moins de 30 ans en situation de handicap) ne suivant pas de formation et n'étant pas liés à un contrat d'emploi durable. Ils s'inscrivent dans un programme engageant et intensif.

A noter : sur le plan administratif, les jeunes sont accompagnés sur les pièces suivantes : la carte d'identité, l'avis d'imposition et le RIB. C'est l'occasion d'expliquer aux jeunes l'intérêt d'obtenir ces pièces administratives.

Tous les quartiers sont concernés.

4- L'Obligation de Formation – RENFORCER LE LIEN ENTRE L'EDUCATION NATIONALE ET LES ENTREPRISES

L'obligation de formation s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, présenté par le Président de la République le 13 septembre 2018.

La loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance », s'inscrit dans la continuité de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Cette loi crée l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans depuis la rentrée 2020.

Les Missions Locales ont la responsabilité de mettre en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement et de contrôler le respect de l'obligation de formation.

La mise en application de l'Obligation de Formation des 16/18 a comme objectif de prévenir le décrochage scolaire, de sécuriser le parcours du mineur, de lui permettre de développer des compétences et des qualifications, d'accéder à l'emploi, à un diplôme ou certification. En résumé, il ne faut laisser aucun mineur sans solutions.

Nos partenaires principaux : l'AFPA (Promo 16/18), L'Education Nationale : CIO et PSAD (Plateforme de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs).

Tous les quartiers sont concernés.

Dans le cadre de la Cité Educative, la structure a participé au forum des partenaires de la Cité Educative au collège Paul Valéry, l'occasion pour la Mission Locale du Pays Messin de rencontrer des enseignants et expliquer nos actions contre le décrochage scolaire.

Quartier concerné : Borny

5- La détection et la mobilisation des publics invisibles, service Mission Avenir – FAIRE BENEFICIER LES HABITANTS DES QPV DES OPPORTUNITES D'EMPLOIS DU BASSIN METROPOLITAIN

Un service est dédié aux publics invisibles, jeunes décrocheurs majeurs, jeunes les plus éloignés de l'insertion socio-professionnel.

Deux salariés adoptent la stratégie du hors-les-murs et de l'aller-vers afin d'aller à la rencontre du public dans les lieux d'habitation.

Être au plus près des codes des jeunes passe par un discours désinstitutionnalisé où l'on propose des rencontres spécifiques en partant de la volonté des jeunes mais aussi en créant du contenu numérique et en fréquentant les réseaux sociaux. Il s'agit donc de gagner la confiance du public pour une orientation vers le droit commun.

Mission Avenir (dénomination du service) se trouve sur tous les quartiers prioritaires de la ville et participe aux manifestations des partenaires (APSYS, association La Relève, la Cité Educative par exemple).

Tous les quartiers sont concernés.

Le quartier de Borny est concerné via le partenariat, entre autres, de la Cité Educative.

6- Les travaux avec les parents (Cité Educative de Borny) – RENFORCER LE LIEN ENTRE L'EDUCATION NATIONALE ET LES ENTREPRISES – RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Sur le quartier de Borny, dans le cadre de la Cité Educative, la structure a animé quatre ateliers à destination des parents du quartier. Cela a pour vocation d'inciter les parents à suivre les démarches scolaires des jeunes afin qu'ils s'accrochent au cursus scolaire. Ces interventions ont pour but de faire ressortir le côté positif du suivi Education Nationale tant du point de vue du jeune que des parents.

Les axes des quatre ateliers :

*Atelier 1 : La présentation de l'Obligation de Formation des 16/18 –
DESTINATION PARENTS ENFANTS*

*Atelier 2 : Dialogue avec les parents sur la question du décrochage scolaire et l'aspect socio-éducatif. DESTINATION PARENTS
UNIQUEMENT*

Atelier 3 : L'initiation au numérique. DESTINATION PARENTS ENFANTS

*Atelier 4 : immersion à la Mission Locale. DESTINATION PARENTS
ENFANTS*

Quartier concerné : Borny.

**7- Le suivi psychologique des jeunes, partenariat avec le Centre
Pierre Janet – RENFORCER LES ACTIONS EN SANTE**

Après un constat important pour les jeunes d'un besoin lié à des suivis psychologiques et sur un financement l'ARS, la structure a créé une convention de partenariat avec le centre Pierre Janet, tant il est important de créer un environnement favorable et préventif favorisant le bien-être des jeunes accompagnés.

Il s'agit d'aider les jeunes à gérer leur stress et leurs angoisses, faire prendre conscience aux jeunes de leurs difficultés psychologiques afin d'envisager une prise en charge thérapeutique adaptée si nécessaire et renforcer les compétences psychosociales et accompagner au développement de l'estime de soi et des facteurs de protection en vue d'une insertion sociale et professionnelle pérenne et réussie.

Des bons pour des rendez-vous avec des professionnels du Centre Pierre Janet a permis aux jeunes d'obtenir des consultations gratuites. L'aspect psychologique est un frein que nous devons prendre en compte pour la réussite de chacun.

Tous les quartiers sont concernés.

8- LE PACEA – FAIRE BENEFICIER LES HABITANTS DES QPV DES OPPORTUNITES D'EMPLOIS DU BASSIN METROPOLITAIN – RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Créé par l'article 46 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels qui rénove le droit à l'accompagnement des jeunes, le PACEA est un parcours d'insertion professionnelle pour les jeunes suivis par les missions locales. Il s'agit d'un dispositif modulable et adaptable selon les besoins du jeune.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

A l'entrée dans le PACEA, le conseiller détermine, au moyen des conclusions du diagnostic initial, la durée de la ou des premières phases d'accompagnement. Ces phases sont adaptées aux projets et aux attentes du jeune.

Les objectifs et le contenu de chaque phase sont définis avec le jeune et ils font l'objet d'une évaluation à leur terme, afin de mesurer avec lui sa progression vers l'emploi et l'autonomie.

Chaque phase d'accompagnement peut comporter :

- Des périodes de formation ;
- Des situations professionnelles, y compris des périodes de mise en situation en milieu professionnel ;
- Des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel ;
- Des actions portées par d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement.

Le conseiller peut mobiliser l'ensemble de l'offre de services de la mission locale dans le cadre du PACEA comme l'accompagnement à la création d'activité, le parrainage, une mission de service civique ainsi que les outils de la formation professionnelle et de l'alternance.

En tant que de besoin, et selon le type de public spécifique auquel est destinée la mobilisation de ces actions et de ces outils, des partenaires de la mission locale peuvent être impliqués dans le déroulement du parcours (France Travail ; Protection judiciaire de la Jeunesse ; E2C, Epide ; etc.).

Les partenaires et outils spécifiques locaux et régionaux peuvent également être mobilisés dans le cadre du PACEA.

Tous les quartiers sont concernés.

9- Développer l'entrepreneuriat – ACCOMPAGNER A LA CREATION D'ENTREPRISE

L'offre de service de la Mission Locale du Pays Messin en matière de création d'entreprise se distingue par son approche locale et sur mesure. La Mission Locale s'engage à accompagner les jeunes entrepreneurs dans toutes les étapes de leur projet entrepreneurial, en mettant à leur disposition des conseillers spécialisés et des ressources adaptées à leurs besoins spécifiques. À travers des séances de conseil individuel, des ateliers collectifs et des formations dédiées à l'entrepreneuriat, la Mission Locale du Pays Messin aide les jeunes à élaborer leur plan d'affaires, à comprendre les enjeux du marché local et à développer les compétences nécessaires à la gestion d'une entreprise. De plus, grâce à son réseau de partenaires locaux et à sa connaissance approfondie du tissu économique de la région, la Mission Locale facilite l'accès au financement et aux aides financières disponibles pour les jeunes porteurs de projet. Ainsi, en offrant un accompagnement personnalisé et un soutien concret, la Mission Locale du Pays Messin joue un rôle essentiel dans le développement de l'entrepreneuriat des jeunes sur le territoire, contribuant ainsi à dynamiser l'économie locale et à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes générations.

	<p><i>Tous les quartiers sont concernés.</i></p> <p>10-Lutter contre la fracture numérique – ACCOMPAGNER A LA CREATION D'ENTREPRISE</p> <p>L'offre de service dédiée à la lutte contre la fracture numérique à la Mission Locale du Pays Messin se positionne comme un pilier essentiel dans l'accompagnement des jeunes face aux enjeux de la société numérique contemporaine. Consciente des défis que représente l'exclusion numérique, cette structure met en place des dispositifs spécifiques visant à doter les jeunes des compétences nécessaires pour naviguer efficacement dans cet environnement digital. À travers des ateliers de sensibilisation, des formations pratiques et un accès privilégié à des équipements informatiques, la Mission Locale du Pays Messin permet aux jeunes de se familiariser avec les outils et les usages numériques indispensables dans leur parcours professionnel et personnel. De plus, elle favorise l'accès à Internet et aux ressources en ligne, permettant ainsi aux jeunes de développer leur autonomie et leur capacité à rechercher des informations pertinentes. En collaborant avec des partenaires locaux et des acteurs du secteur numérique, la Mission Locale renforce son action en proposant des initiatives innovantes pour combler les écarts d'accès aux technologies et encourager l'inclusion numérique pour tous. Ainsi, en offrant un soutien adapté et en favorisant l'appropriation des outils numériques, la Mission Locale du Pays Messin contribue activement à réduire la fracture numérique et à préparer les jeunes à réussir dans un monde de plus en plus connecté.</p> <p><i>Tous les quartiers sont concernés.</i></p>
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<p>1- Présence par le biais de permanence sur les 8 QPV</p>

Poursuivre l'activité de rendre visible notre présence sur les quartiers. Il s'agit d'accentuer la communication, déjà fournie, de la structure avec les lieux et créneaux. Il est important que les jeunes sachent qu'ils peuvent y trouver toutes les offres de la structure, à quelques pas des lieux d'habitation.

Tous les quartiers sont concernés.

2- Les activités de la Cellule de Recrutement et de l'espace Entreprise

Il s'agit de créer un groupe de travail à destination des jeunes des QPV en réunissant les entreprises et en mettant l'accent sur les offres d'emploi au quotidien. De cela, peuvent découler des secteurs professionnels qui se distingueraient et l'on gagnerait en matière de sorties positives (accès à l'emploi). Cela pourra se matérialiser par des présences pérennes dans les lieux stratégiques (fréquentés par un maximum de personnes) dans le cadre de jobs dating ou de forum (à notre initiative ou impulsés par nos partenaires).

Les ateliers animés sur nos antenne (dont le quartier de Borny) pourront être décentralisés sur les lieux de permanences stratégiques sur les QPV afin de favoriser la venue des jeunes habitants.

Promotion des métiers : il s'agira de promouvoir les entreprises présentes sur les huit QPV et réaliser des visites régulières pour des présentations de métiers et des rencontres avec les professionnels.

Tous les quartiers sont concernés.

3- Le Contrat d'Engagement Jeune

Les référents des permanences des QPV sont à présent référent des jeunes sous Contrat d'Engagement Jeune. L'équipe dédiée auparavant est répartie pour chacun, permettant aux conseillers, présents dans les

permanences des quartiers d'accompagner les jeunes près des habitations en rappelant les obligations et les objectifs des parcours.

Parrainages actifs : l'accent sera mis sur l'accompagnement des parrains actifs, c'est-à-dire : salariés, chefs d'entreprises. Ces derniers, vivant une réalité de terrain et s'adaptant à la conjoncture économique pourront prodiguer des conseils avisés en termes de techniques de recherches d'emplois et ainsi, faciliter les embauches.

Un mentorat spécifique sera développé pour les jeune filles habitant en QPV.

Tous les quartiers sont concernés.

4- L'Obligation de Formation

Le nombre de décrocheurs supposés a significativement augmenté en 2023. Il faudra amplifier la prise de contact auprès des parents pour mobiliser ces jeunes vers un parcours adapté. Nous allons innover en matière d'accompagnement des mineurs. Les parents seront impliqués de manière opérationnelle dans certaines actions. Au-delà du travail fait sur la confiance en soi, nous ferons promotion des métiers et de l'apprentissage vers ce public mineur. Les concertations PSAD et CIO doivent perdurer, le nombre de décrocheurs devra réduire en 2024 grâce aux stratégies de chacun.

Courant 2024, que ce soit pour le public mineur ou majeur en situation de décrochage, la prise de contact vers les décrocheurs doit rester permanente. Il y a une meilleure visibilité de ce public de manière générale. Les nouveaux dispositifs de l'Education Nationale pour la lutte contre le décrochage, devraient pouvoir agir efficacement avec l'expertise de terrain de la Mission Locale comme point d'appui.

Les établissements scolaires sollicitent de plus en plus l'intervention de la Mission Locale dans leurs murs, ce partenariat devra se consolider en 2024.

Tous les quartiers sont concernés.

Nous participerons au prochain forum des partenaires au collège Paul Valéry.

Le quartier de Borny est concerné.

5- La détection et la mobilisation des publics invisibles, service Mission Avenir

Les objectifs pour le contrat de ville à venir sur ce service est la poursuite des déplacements nombreux sur tous les quartiers pour repérer des jeunes invisibles ou éloignés de l'insertion professionnelle. Il s'agit d'épauler les référents des quartiers sur leurs permanences.

Chaque temps hors-les-murs est relayé sur les réseaux sociaux avec une communication adapté. Nous souhaitons multiplier les vus, les likes et les suivis.

Sur le plan numérique, des micros-trottoirs et podcasts seront tournés sur place. Y seront abordés les sujets choisis par les jeunes afin de construire des projets qui partent de leurs idées et à destination d'eux-mêmes. Après un travail de montage, chaque podcast pourra être entendus (vus) et les jeunes seront acteurs, permettant ainsi une implication plus grande des suivis des QPV.

Le projet « Mission possible » donnera la possibilité de relater un parcours inspirant pour un individu issu des quartiers. Il s'agit de réaliser des entretiens vidéo (idéalement sur le lieu de travail) avec différentes typologies de professionnels afin qu'ils nous présentent leur métier. Le format est proche des Fast & Curious du média Konbini : un ton informel et dynamique, des questions courtes, le tout dans une ambiance décontractée. L'objectif est de mettre en lumière les réalités du terrain mais aussi informer le public des métiers existants et déconstruire les préjugés des quartiers.

Les actions impulsées par nos partenaires seront soutenues et nous nous déplacerons même à des heures atypiques.

Tous les quartiers sont concernés.

6- Les travaux pour les parents

	<p>Il s'agira d'aller à la rencontre des parents afin de prévenir le décrochage scolaire mais aussi évoquer les droits et devoirs de ces derniers et de leurs enfants.</p> <p>Pour cela, ce qui a été fait à Borny, dans le cadre de la Cité Educative, pourra être déployer sur chaque quartier avec un partenariat à venir avec l'EPE57 qui nous accompagnera sous l'angle de la sécurité et des règles de vie, freins à lever pour réussir son insertion socio-professionnelle.</p> <p><i>Tous les quartiers sont concernés.</i></p> <p style="text-align: center;">7- Le suivi psychologique des jeunes, partenariat avec le Centre Pierre Janet</p> <p>Nous renouvelons notre partenariat avec l'ARS pour poursuivre l'accompagnement par des psychologues des jeunes, en demande d'aides sur le plan psychologique. Outre cela, les consultations augmenteront avec l'appui corollaire du Fond d'Aide aux Jeunes porté par l'Eurométropole de Metz.</p> <p><i>Tous les quartiers sont concernés.</i></p>
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>1 - Mieux Mobiliser les dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi <p>. Faire bénéficier les habitants des QPV des opportunités d'emploi du bassin métropolitain</p> <p>. Renforcer le lien entre l'éducation nationale et les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'entreprenariat <p>. Accompagner à la création d'entreprises des habitants des quartiers.</p> <p><i>Tous les quartiers sont concernés.</i></p> <p>2- Agir pour favoriser les parcours de réussite [Emancipation]</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Lever les freins permettant l'accès aux opportunités existantes (offres de services, d'activités, ...) et l'accès aux droits . Renforcer l'accompagnement aux démarches administratives . Lutter contre la fracture numérique . Renforcer les actions en santé (prévention et accès aux soins) <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la réussite éducative des enfants dans une logique de coéducation . Outiller les parents dans l'éducation de leurs enfants <p><i>Tous les quartiers sont concernés.</i></p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>La stratégie de mise en œuvre des engagements dans le cadre du contrat de ville pour la Mission Locale du Pays Messin se déroulera sur plusieurs années, avec un plan d'action clairement défini pour la période 2024-2026.</p> <p>Voici les principaux éléments de cette stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des équipes territoriales : La Mission Locale du Pays Messin s'appuiera sur l'ensemble de son équipe présente sur le territoire, en particulier dans les quartiers prioritaires, pour mettre en œuvre les actions prévues dans le contrat de ville. - Crédits mobilisés : Les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions seront mobilisés dans le cadre des conventions de droit commun avec l'État, la Région Grand Est, le Fonds Social Européen (FSE) et les collectivités territoriales, telles que l'Eurométropole de Metz. - Principales étapes et calendrier : Les principales étapes du calendrier 2024-2026 seront définies dans le cadre de la mise en place du Réseau Pour l'Emploi et de la Loi "Pour le plein emploi". À partir de 2025, les comités locaux pour l'emploi seront mis en place pour définir les orientations stratégiques locales.

	<p>- Accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi : La Mission Locale mettra en place un accompagnement plus personnalisé des demandeurs d'emploi dans le cadre d'un contrat d'engagement unifié et d'un régime de droits et devoirs rénové. Cette approche vise à mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque individu et à favoriser leur insertion professionnelle durable.</p> <p>- Concernant les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : Tous les quartiers, y compris ceux identifiés comme Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, seront concernés par les actions mises en place par la Mission Locale. L'objectif est d'assurer une couverture territoriale équitable et de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.</p> <p>En adoptant une approche globale et territorialisée, la Mission Locale du Pays Messin s'engage à contribuer activement à la réussite du contrat de ville et à l'amélioration des conditions de vie des habitants, en particulier des jeunes en recherche d'emploi et des résidents des quartiers prioritaires.</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>Nombre de 1^{er} accueil des jeunes issus des différents QPV</p> <p>Nombre de jeunes accompagnés issus des différents QPV</p> <p>Nombre de jeune issus des différents QPV accédant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'emploi, - à la formation - à l'autonomie <p>La mission locale du pays messin peut apporter un observatoire de la jeunesse sur son territoire et tout particulièrement sur les différents quartiers QPV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Typologie détaillée du public (sexe, niveau, âge, permis, moyen de locomotion, rayon de mobilité, type d'hébergement, situation familiale, RQTH, RSA...),

- Lieux de résidence,
- Evénements, entrées en dispositifs, entrées en mesures et situations,
- Les propositions faites aux jeunes,
- Les détails des entrées en mesures,
- Les situations uniques des jeunes au 31/12/2023.

Dans le cadre du contrat de ville pour la période 2024-2023, la Mission Locale se fixe plusieurs indicateurs de résultats et d'impact afin d'évaluer l'efficacité de ses actions et de mesurer sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Voici quelques exemples d'indicateurs envisagés :

- Taux d'insertion professionnelle : Mesure du pourcentage de jeunes accompagnés par la Mission Locale qui ont trouvé un emploi stable ou une formation qualifiante dans un délai défini après leur prise en charge.

- Taux de satisfaction des jeunes : Évaluation du degré de satisfaction des jeunes bénéficiaires des services de la Mission Locale par le biais de sondages ou de retours d'expérience.

- Nombre de créations d'entreprises : Suivi du nombre de jeunes accompagnés par la Mission Locale qui ont réussi à créer leur propre entreprise grâce à l'appui et aux ressources mises à leur disposition.

- Taux de décrochage scolaire : Mesure du pourcentage de jeunes suivis par la Mission Locale qui ont évité le décrochage scolaire ou qui ont repris une formation après un décrochage initial.

- Accès au logement : Évaluation du nombre de jeunes soutenus par la Mission Locale dans l'accès à un logement décent, que ce soit en location sociale, en colocation ou en hébergement d'urgence.

	<ul style="list-style-type: none"> - Participation citoyenne : Suivi de la participation des jeunes aux activités citoyennes et associatives, ainsi que de leur engagement dans des projets contribuant au développement local. <p>Ces indicateurs permettent à la Mission Locale d'évaluer ses actions, d'ajuster ses interventions en fonction des besoins identifiés et de rendre compte de son impact dans la mise en œuvre du contrat de ville pour favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes.</p>
<p>Conditions de réussite</p>	<p>Les conditions de réussite pour le contrat de ville 2024/2023 reposent sur l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des partenaires impliqués, en particulier la Mission Locale, qui joue un rôle central dans l'accompagnement des jeunes vers leur insertion sociale et professionnelle. Pour garantir le succès de ce projet ambitieux, plusieurs actions sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des partenariats locaux : La Mission Locale doit travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs du territoire, tels que les collectivités locales, les associations, les entreprises et les établissements scolaires, pour mutualiser les ressources, partager les bonnes pratiques et maximiser l'impact des actions menées. - Coordination des interventions : Il est essentiel d'assurer une coordination efficace entre tous les partenaires afin d'éviter les doublons et les ruptures de parcours pour les jeunes. La Mission Locale doit jouer un rôle de chef d'orchestre en facilitant la mise en réseau des différents acteurs et en assurant une communication fluide entre eux. - Adaptation aux besoins locaux : Les actions mises en place doivent être adaptées aux spécificités de chaque quartier concerné par le contrat de ville. Il est nécessaire de prendre en compte les réalités socio-économiques, culturelles et environnementales de

chaque territoire pour proposer des solutions pertinentes et efficaces.

- Promotion de l'inclusion et de la diversité : La Mission Locale doit veiller à ce que toutes les actions menées dans le cadre du contrat de ville favorisent l'inclusion sociale et professionnelle de tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. Il est important de mettre en place des dispositifs spécifiques pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables et les plus éloignés de l'emploi.

En mobilisant l'ensemble de ses partenaires et en adoptant une approche collaborative et territorialisée, la Mission Locale pourra contribuer de manière significative à la réussite du contrat de ville 2024/2023 et à l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires.

17. Police Nationale

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>Au rang des missions principales de la Police Nationale, il y a lieu d'assurer la tranquillité des citoyens ainsi que de garantir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de sa zone de compétence et singulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le quartier de Bellecroix (Metz) - le quartier des Hauts de Vallières (Metz) - le quartier de Borny (Metz) - le quartier de Sablon Sud (Metz) - le quartier de la Patrotte de Metz Nord (Metz) - le quartier Falogne (Metz) - le quartier Saint Eloy-Boileau Pré Génie (Metz, Woippy) - le quartier du roi (Woippy) <p>Pour la réalisation de celles-ci, la Police Nationale est mobilisée 7 jours sur 7 24 heures sur 24 et assure une présence dissuasive sur la voie publique par le biais de patrouilles tant sérigraphiées que banalisées.</p> <p>Toujours en matière de prévention de commission de faits délictueux elle assure également des conseils en matière de prévention situationnelle auprès des entreprises et administrations par l'intermédiaire de l'intervention de référents sûreté. Ces derniers participent aussi en amont de la réalisation de nouveaux projets de construction ou de réhabilitation à des réunions préparatoires en formulant des préconisations tendant à rendre ces projets le plus sûrs possibles en termes d'intrusion malveillante.</p> <p>Elle participe par ailleurs activement aux différentes instances institutionnelles et partenariales ayant pour objectif d'analyser la délinquance en fonction des spécificités de chaque quartier (GPO, CLSPD)</p>
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>S'agissant en particulier des priorités pour la période 2024-2026, elles sont essentiellement centrées sur la lutte contre les infractions à la législation sur les stupéfiants ainsi que les vols par effraction particulièrement dans les lieux d'habitation qui perturbent</p>

	<p>considérablement la tranquillité et la sécurité des personnes résidant dans le s QPV.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Concernant la lutte contre les stupéfiants il s'agit de répertorier dans un premier temps les différents points de deal qu'il conviendra de « harceler » et démanteler tant par des contrôles permanents que des opérations de police judiciaire sous l'autorité du parquet.</p> <p>Ponctuellement, il sera mis en œuvre des opérations de type « place nette » qui consistent à occuper durablement les lieux pour assécher le trafic en mobilisant sur plusieurs jours des effectifs conséquents et en associant des administrations partenaires ainsi que les bailleurs sociaux qui pourront apporter leur concours dans leurs champs de compétence.</p> <p>En ce qui concerne les vols par effraction, un recensement quotidien de ces derniers est mis en place, lequel est diffusé aux patrouilles (y compris de la Police Municipale) dans le but d'accentuer la présence policière dans les secteurs concernés et ainsi prévenir la répétition des faits mais aussi de parvenir à interpeller le ou les auteurs.</p> <p>Parallèlement des enquêtes judiciaires associant police scientifique et exploitation de la vidéoprotection sont menées sous l'autorité des parquets.</p> <p>En termes de prévention, l'opération tranquillité vacances (OTV) demeure toujours une action de sensibilisation du particulier dans ce cadre.</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>Les indicateurs retenus pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre par la Police Nationale sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de contrôles menés sur les points de deal - nombre de faits constatés et taux d'élucidation pour les vols par effraction dans les résidences principales - nombre d'usages -reventes et de trafics pour les infractions à la législation sur les stupéfiants

Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none">- Occupation de la voie publique- Capacité d'investigation- Qualité du partenariat et des échanges- Actions menées pour les partenaires contribuant à améliorer la sécurité ou à lutter contre le sentiment d'insécurité.
-------------------------------	--

18. Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS 57)

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>- Appuis ponctuels :</p> <p>a. Prox'Aventure,</p> <p><u>Objectifs</u> : tisser des liens de confiance entre les jeunes et les institutions telles que la police nationale, et revaloriser la notion de citoyenneté.</p> <p>b. Collaborations avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (TIG, Journées de prévention, participation de jeunes délinquants à des gardes en UO, etc.) ;</p> <p><u>Objectif</u> : prévention de la récidive</p> <p>- Parcours :</p> <p>c. Classes de cadets de la sécurité civile (dès l'âge de 11 ans),</p> <p><u>Objectifs</u> : découverte de l'univers des sapeurs-pompiers et de la sécurité civile, acquérir des compétences relatives à la sécurité civile et intégrer les valeurs citoyennes partagées par les sapeurs-pompiers, notamment la tolérance, la loyauté, le vivre-ensemble et le goût de l'effort.</p> <p>d. Jeunes Sapeurs-Pompiers (de 12 à 16 ans),</p> <p><u>Objectifs</u> : Initiation aux techniques de lutte contre les incendies, Formation aux gestes de premiers secours et pratique de différents sports.</p> <p>e. Sapeurs-Pompiers Volontaires (dès 16 ans),</p> <p><u>Objectif</u> : participer aux missions de secours et d'incendie.</p> <p>f. Les personnels recrutés en contrats d'avenir, avant de passer le concours CPL SPP ;</p>
--	---

	<p><u>Objectif</u> : recruter des jeunes de 18 à 25 ans en recherche d'emploi et les préparer au concours de sapeurs-pompiers professionnels.</p> <p>Ces dispositifs concernent l'ensemble du territoire de la Moselle.</p>
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<p>Classes de cadets de la sécurité civile : objectif de 1 classe de cadets par collège mosellan. Actuellement, 70 classes ouvertes en Moselle, soit la moitié des classes au niveau national.</p> <p>Création d'un département volontariat, jeunesse et citoyenneté au SDIS57 au 1^{er} janvier 2024 pour promouvoir l'engagement citoyen et augmenter les actions de recrutement.</p> <p>Augmentation du nombre de prestations « les Gestes Qui Sauvent » dans les quartiers sensibles.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Moyens humains et matériels mobilisés régulièrement sur l'ensemble du territoire et financés par le SDIS57.</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>Augmentation des recrutements.</p>

19. Service Pénitencier d'Insertion et de Probation de la Moselle (SPIP 57)

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>Au titre de la mission générale de prévention de la récidive, le SPIP vise, dans le cadre de ses accompagnements socio-judiciaires, à inscrire ou réinscrire les personnes placées sous- main de Justice dans l'ensemble des dispositifs sociaux des différents territoires et tout particulièrement au sein des quartiers prioritaires ciblés.</p> <p>A ce titre, il est attaché à favoriser une forme de partenariat avec l'ensemble des acteurs inscrits dans le contrat de ville afin de contribuer à l'insertion ou la réinsertion sociale des personnes sous- main de Justice suivies en milieu ouvert ou bien sortant d'établissements pénitentiaires en libération définitive ou encore de plus en plus fréquemment dans le cadre d'un aménagement de peine (surveillance électronique , libération conditionnelle , semi-liberté , placement extérieur) conformément aux textes en vigueur qui prévoient d'éviter les sorties sèches de prison.</p> <p>La mise en œuvre des mesures de travail d'intérêt général entrant également dans le champ de compétence du SPIP, les recherches de formules diversifiées de TIG sont préconisées.</p>
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<p>La réinsertion sociale nécessite de prendre en compte les situations sociales des PPSMJ dans leurs globalités.</p> <p>Ainsi les quatre axes transversaux définis dans le document intéressent le SPIP, le volet intitulé « agir pour favoriser le parcours de réussite » correspond au projet du SPIP, avec un aspect particulier sur la question de l'accompagnement spécifique vers l'accès au logement autonome qui demeure problématique pour le public qui nous est confié.</p> <p>Concernant spécifiquement la mesure de TIG , nous réalisons en interne déjà des TIG à visée pédagogique (citoyenneté , éco-citoyenneté , délinquance routière , insertion professionnelle) et à l'avenir nous envisageons de concevoir des TIG collectifs (constitué par un groupe de tigestes accomplissant leur TIG en groupe au sein d'une structure partenaire) à ce titre ce projet constitue un axe d'évolution possible qui</p>

	<p>pourrait être pris en considération dans le futur contrat de ville et potentiellement mis en œuvre dans un quartier du contrat de ville .</p>
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p>Lever les freins permettant l'accès aux opportunités existantes (offres de services, d'activités ...) et l'accès aux droits. Et ceci dans le cadre des suivis assurés par les CPIP (conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation) en lien avec les partenaires des quartiers concernés</p> <p>Lutter contre les violences intra familiales en diversifiant les modalités de suivis et de prise en charge (individuelles et collectives) concernant les auteurs placés sous -main de Justice confiés au SPIP dans le cadre d'une mesure de Justice.</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Notre équipe de CPIP placée sous la responsabilité d'une cheffe d'antenne, dans le cadre de leur activité générale se prise en charge et d'accompagnement en conformité avec notre guide de référence de pratiques opérationnelles constitue notre moyen d'action.</p> <p>A noter que notre antenne locale comprend un pôle TIG constitué de deux CPIP spécialisées qui pourront être associées au développement de TIG particuliers, voire d'une formule à inventer de TIG collectif si ce projet prospère.</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>Qualité du partenariat</p> <p>Solutions de logement innovantes</p> <p>Postes de TIG nouveaux et réalisation de TIG collectifs.</p>
<p>Conditions de réussite</p>	<p>Etablissement de modalités de communication entre SPIP et partenaires locaux au sein des quartiers.</p>

20. Société d'Economie Mixte

Eurométropole Metz Habitat (SEM EMH)

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>La SEM EUROMETROPOLE DE METZ HABITAT (SEM EMH) est acteur majeur du logement social à Metz et en Moselle, Eurométropole Metz Habitat compte aujourd'hui plus de 13 000 logements répartis sur 29 communes au 31/12/2023 dont 5921 logements dans 7 QPV concernés par le nouveau contrat de ville « Quartier 2030 » de l'Eurométropole de Metz :</p> <ul style="list-style-type: none">- BELLECROIX avec 1345 logements- BORNY avec 2507 logements- METZ NORD PATROTTE avec 653 logements- LA FALOGNE avec 359 logements- ROI avec 10 logements- SABLON SUD avec 404 logements- SAINT ELOY – BOILEAU – PRE GENIE avec 643 logements <p>Notre Plan Stratégique du Patrimoine (P.S.P) prévoit la réhabilitation de 5 000 logements sur 10 ans et 435 millions d'euros seront investis pour réhabiliter et améliorer la qualité des logements ainsi que pour renforcer notre offre.</p> <p>Actuellement, 18 % du parc est en catégorie A, B ou C (les classes énergétiques les moins gourmandes), l'objectif de 63 % est fixé d'ici 2029.</p> <p>Nous œuvrons dans l'amélioration du cadre de vie et la sécurité de nos locataires, que ce soit par des travaux d'entretien courant, des travaux de réfection entrepris par nos équipes (concierges, gardiens, régie travaux) ou lors de réhabilitation comme la « Tour Mireille » au 1 et 3 rue de Normandie réceptionnée en 2022.</p>
--	--

	<p>Les 5 agences de proximité EMH nous permettent d'être présents au cœur des QPV. Trois d'entre elles sont installées en pied d'immeuble dans les QPV de « Bellecroix », de « Borny » et de « Metz Nord Patrotte ». Parmi les quelques 280 collaborateurs de la SEM EMH, plus de 150 facilitent le quotidien des locataires et la proximité permet, le cas échéant, de répondre à leurs doléances.</p> <p>Nous sommes également un partenaire actif auprès des associations dans nos quartiers. En complément des financements accordés dans le cadre de l'abattement de la TFPB, notre Pôle Exploitation Locative et Innovations accompagne ou est présent aux événements portés par les associations.</p>
<p>Axes d'évolution prévus par votre structure sur la période 2024-2026</p>	<p>Dans le cadre de notre P.S.P., plusieurs de nos entrées seront concernées par l'ANRU ou le NPNRU par des travaux de réhabilitations – démolitions –résidentialisations dans les QPV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bellecroix : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation 244 logements et démolition de 50 logements – Toulouse/Clermont/Artilleurs/Périgueux ○ Réhabilitation de 88 logements et démolition de 63 logements – rue du 18 Juin ○ Réhabilitation de 224 logements « Les Tours de Bellecroix » – Lyon/Riom/Montauban/Gard ○ Création de maison jumelées – Stoxey - Borny : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation de 305 logements – Boulevard de Guyenne/Provence ○ Réhabilitation de 471 logements – rue Normandie, Anjou et Maine - Patrotte Woippy : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation/résidentialisation de 189 logements et démolition de 160 logements – rue de Chevreux / Gargan

- Réhabilitation de 201 logements et Démolition de 55 logements – rue Dassenoy / Prémontrés

- Sablon Sud :

- Réhabilitation de 148 logements et construction de 40 logements – rue Hannaux, Frécot et Barral
- Réhabilitation de 108 logements et création de 11 logements accessibles au RDC – Place du souvenir Français

- Saint Eloy – Boileau – Pré Genie :

- Réhabilitation de 519 logements – rue Gambetta / Quartier Saint Eloy
- Réhabilitation de 84 pavillons T2 – Quartier Saint Eloy
- Acquisition Amélioration de 20 logements – 2 rue du Fort Gambetta

En parallèle de ces réhabilitations, nous avons un programme annuel de remplacement de composants ou de gros travaux :

- Bellecroix :

- Réfection du hall et cage d'escalier – rue de l'Ardèche
- Mise en place vidéosurveillance – Parking Louis Forrest

- Borny :

- Réfection du hall et cage d'escalier – rue d'Artois/Picardie/Boulonnais et Bd d'Alsace
- Remplacement colonnes ECS, EF, EU – 1/3 rue d'Anjou
- Mise en place de caméras / modernisation de l'installation actuelle – 1/3/5/7 rue du Limousin
- Remplacement des enregistreurs vidéos surveillance – Parking Maine

- La Falogne :

- Réfection du hall et cage d'escalier – rue de la Falogne/Haut de rové

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Remplacement menuiseries extérieures – Place de la Falogne (tranche 1) ○ Remplacement Bow Windows – Pavillons Rechados, Corvée aux Ormes (tranche 1) ○ Remplacement portes palières – Pavillons Rechados, Corvée aux Ormes ○ Mise en place vidéosurveillance – Place de la Falogne <p>- Roi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Remplacement complet du bardage bois + ITE – rue des Ardennes <p>- Saint Eloy – Boileau – Pré Genie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Remplacement toiture et porte garage – rue Corneille Agrippa <p>Nos agences de proximité œuvrent quotidiennement au bon entretien des bâtiments et des équipements par des menus travaux réalisés par nos concierges/gardiens, régies travaux ou espaces extérieurs, ou par des prestataires attributaires de nos marchés publics.</p> <p>Enfin concernant le volet sécurité, nous sommes à l'étude d'un marché de « tranquillité résidentielle » en inter-bailleur avec à minima VIVEST. Ce marché comprendrait une ligne téléphonique à disposition de nos locataires pour prévenir d'un trouble de voisinage (parties communes, logements et annexes) ainsi que la visite d'une équipe de surveillance sur une plage horaire de 17h à minuit du lundi au samedi. Ces visites seront programmées par les bailleurs pour contrôler des halls, des logements vacants ou des secteurs sensibles. Ce marché est seulement en phase d'étude de faisabilité auprès de nos deux bailleurs.</p>
<p>Priorités investies dans le contrat de ville</p>	<p><u>MIEUX MOBILISER LES DISPOSITIFS D'INSERTION ET D'ACCES A L'EMPLOI</u></p> <p><u>Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi :</u></p>

	<p>L'ensemble des QPV concernés</p> <p><u>AGIR POUR GARANTIR UNE COHABITATION APAISEE DANS UN ENVIRONNEMENT ACCUEILLANT</u></p> <p><u>Améliorer la compréhension mutuelle entre bailleurs et habitants :</u></p> <p>L'ensemble des QPV concernés</p> <p><u>Faciliter l'appropriation et l'usage des espaces publics par les habitants et les acteurs</u></p> <p>L'ensemble des QPV concernés</p> <p><u>Améliorer la mixité sociale et le vivre ensemble</u></p> <p>L'ensemble des QPV concernés</p> <p><u>AGIR SUR LA TRANSITION ECOLOGIE</u></p> <p><u>Acculturer aux écocestes</u></p> <p>L'ensemble des QPV concernés</p> <p><u>Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements</u></p> <p>L'ensemble des QPV concernés</p> <p><u>AMELIORER LA VISIBILITE DES FORCES DE L'ORDRE DANS LES QPV</u></p> <p><u>Améliorer la relation et la communication entre habitants, bailleurs, acteurs et forces de l'ordre</u></p> <p>L'ensemble des QPV concernés</p>
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p><u>Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi :</u></p> <p>Par le biais d'un partenariat avec France Travail et la Cravate Solidaire, nous travaillons sur un projet s'intitulant « Casser les codes ». Cet évènement en 3 phase comprend un échange entre nos locataires et France Travail afin de rappeler les droits et les devoirs des demandeurs d'emploi, un atelier « Coup de Pouce » avec la Cravate solidaire et enfin un job dating.</p>

Tous ces évènements auront lieu en Avril 2024 et pourront être reconduits sur l'ensemble des QPV selon la réussite de ce test.

Nous avons également en projet la création d'un évènement « Fête de l'inclusion » avec l'Association Travailleur en Moselle (ATM) et d'autres partenaires identifiés pour une prochaine rencontre (France Travail, Mairie de Metz, Mission Locale, La Cravate Solidaire). Cet évènement a pour but de faire découvrir les différentes possibilités d'inclusion et de retour à l'emploi avec des partenaires qui peuvent être sollicités pour un retour à l'emploi.

L'ensemble des QPV concernés.

Financement TFPB

Améliorer la compréhension mutuelle entre bailleurs et habitants :

Une analyse est actuellement menée afin d'améliorer nos supports de communication à destination de nos locataires. De plus, nous organisons pour chaque réhabilitation des concertations locatives afin que les locataires soient une partie prenante dans certains choix (parties communes, espaces extérieurs, ...).

De plus un contrat « multiservices » est à l'étude pour les logements neufs ou réhabilités depuis 2018 et également les immeubles dont l'âge moyen des locataires est supérieur à 70 ans. Ce marché prendrait en charge l'ensemble des travaux à la charge des locataires en contrepartie d'une provision sur les charges. Les locataires auraient un numéro unique afin de demander l'intervention d'un technicien dès lors que les travaux seront compris dans le marché. Une visite annuelle serait également prévue pour constater les équipements et prévoir leur remplacement, si nécessaire.

Enfin, nous connaissons des défaillances par les prestataires de nos marchés publics. Cette problématique est commune à l'ensemble des bailleurs et nous nous efforçons à ce que les sociétés tiennent les engagements pris lors de l'attribution du ou des lots de ces marchés.

L'ensemble des QPV concernés.

Financement interne

Financement TFPB en cas de concertation locative / sur-entretien

Financement dans les charges des locataires

Faciliter l'appropriation et l'usage des espaces publics par les habitants et les acteurs

Comme indiqué lors de nos réhabilitations, des concertations locatives sont réalisées afin que les locataires soient une partie prenante dans certains choix (parties communes, espaces extérieurs, ...). Cela permettra une plus grande appropriation des espaces communs de nos bâtiments. Concernant les espaces publics sur le domaine public, il est important qu'une synergie se crée entre les différents partenaires afin qu'ils répondent aux besoins des habitants.

La gestion des encombrants est également un sujet majeur car nous subissons énormément de dépôts sauvages sur notre foncier qui nous devons évoquer en déchetterie. En 2022, nous avons évoqué 666 tonnes d'encombrants, gravats et autres déchets.

Le second sujet majeur pour nos parties communes est son entretien. Depuis 2022, nos équipes suivent les prestations de ménage quotidiennement. Des contrôles poussés avec les prestataires permettent la mise en place d'action corrective afin d'atteindre un standard de qualité attendu par les habitants.

L'appropriation des parties communes ne peut se faire que si les résidents entrent dans des immeubles propres et entretenus.

L'ensemble des QPV concernés.

Financement ARNU ou TFPB en cas de concertation locative / sur-entretien

Améliorer la mixité sociale et le vivre ensemble

Nous sommes tenus en tant que bailleur d'offrir la meilleure mixité sociale dans nos quartiers. Les dossiers des demandeurs de logement sont étudiés lors de nos Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) afin de répondre à cette obligation.

De plus lors des programmations de démolition, des campagnes de relogement sont mises en place et nous sommes dans l'obligation de proposer des logements or QPV, dès lors que la réhabilitation est financée dans le cadre de l'ANRU.

Enfin, notre Pôle Exploitation Locative et Innovations étudie chaque dossier déposé aux appels à projet du contrat de ville. Il est important pour notre SEM de pouvoir être un acteur du « Vivre Ensemble » dans nos QPV. Notre chargé de Développement Social et Urbain rencontre l'ensemble des acteurs associatifs de nos quartiers pour évoquer leur projet ou pour travailler sur des actions dans ce sens. En 2023, ce sont plus de 21 associations pour 28 projets qui ont eu un soutien financier par notre SEM.

L'ensemble des QPV concernés

Financement TFPB

Acculturer aux écogestes

Depuis décembre 2022, nous avons déployé un appartement pédagogique sur les écogestes et une chargée de prévention de la SEM EMH se charge de son animation hebdomadaire.

Notre « Appart' Eco » se situe sur le QPV de Borny et propose deux types de formats :

- Visite pédagogique : notre chargé de prévention fait une visite de chaque pièce du logement et indique les différents écogestes qui peuvent y être réalisés. Cette visite dure 1h30 environ et les visiteurs repartent avec un kit écogestes gratuit
- Atelier pédagogique : un atelier spécifique est proposé pour travailler sur une thématique précise (réparation locative, consommation de l'eau, création de produit, ...)

En 2023, nous avons ouvert notre Appart' Eco aux différents centres sociaux se trouvant sur l'ensemble des QPV. L'enfant du centre CASSIS et de la MJC des 4 bornes ont déjà réalisé plusieurs ateliers pédagogiques et d'autres sont prévus en 2024.

L'ensemble des QPV concernés.

Financement TFPB

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements

Notre P.S.P est ambitieux sur les 3 prochaines années et ce sont plus de 2 500 logements qui seront réhabilités d'ici 2026 sur 6 des 7 QPV du nouveau contrat de ville « Quartier 2030 ». Toutes réhabilitations comprennent des rénovations thermiques et énergétiques de nos bâtiments. Pour le quartier « La Falogne », des remplacements de composants sont prévus pour l'année 2024 et ils permettront une meilleure isolation thermique avec le remplacement de porte palière ou de bow window.

L'ensemble des QPV concernés

Financement propre

Financement ANRU

Améliorer la relation et la communication entre habitants, bailleurs, acteurs et forces de l'ordre

Nous sommes un partenaire de l'association PLANET AVENTURE qui organise les PROX'AVENTURE dans plusieurs QPV chaque année. Cet évènement vise à améliorer les relations avec les forces de l'ordre.

Afin de garantir une tranquillité résidentielle, nous sommes à l'étude d'un marché inter-bailleurs avec VIVEST comprenant une ligne téléphonique à disposition de nos locataires pour prévenir d'un trouble de voisinage (parties communes, logements et annexes) ainsi que la visite d'une équipe de surveillance sur une plage horaire de 17h à minuit du lundi au samedi.

Nous discutons également avec qu'une convention bailleurs/police/justice puisse être mise en place dans l'Eurométropole de Metz et plus particulièrement à Metz-Woippy et Montigny les Metz. Cette convention est mise en place dans plusieurs territoires et permet une synergie entre

	<p>les différentes institutions afin d'avoir des interlocuteurs identifiés, des procédures simplifiées et des échanges d'information fluides.</p> <p>Enfin, nous étudions la possibilité d'intégrer un C.S.U inter-bailleurs que l'Eurométropole de Metz souhaite mettre en place.</p> <p>L'ensemble des QPV concernés</p> <p>Financement TFPB</p>
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p><u>Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi :</u></p> <p>Nombre d'entretiens menés / Nombre d'inscrits</p> <p><u>Améliorer la compréhension mutuelle entre bailleurs et habitants :</u></p> <p>Réduction du nombre de sollicitation annuel</p> <p>Amélioration du taux de clôture de nos affaires avec un traitement inférieur à 30 jours</p> <p><u>Faciliter l'appropriation et l'usage des espaces publics par les habitants et les acteurs</u></p> <p>Diminution du poids des encombrants déposés en déchetterie</p> <p>Amélioration de la satisfaction des locataires sur l'entretien des parties communes</p> <p><u>Améliorer la mixité sociale et le vivre ensemble</u></p> <p>Financement des projets des associations</p> <p>Suivi des indicateurs de ces projets</p>

	<p><u>Acculturer aux écocestes</u></p> <p>Nombre de participants et de sensibilisations réalisées pendant l'année Nombre d'enfants sensibilisés par des ateliers ludiques</p> <p><u>Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements</u></p> <p>Réception des travaux de réhabilitation</p> <p><u>Améliorer la relation et la communication entre habitants, bailleurs, acteurs et forces de l'ordre</u></p> <p>Mise en place du marché inter-bailleurs</p> <p>Diminution des dégradations dans les parties communes</p> <p>Amélioration des échanges entre les différentes institutions</p>
<p>Conditions de réussite</p>	<p><u>Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi :</u></p> <p>France Travail, La Cravate Solidaire, Collectivités et Mission Locale</p> <p><u>Améliorer la compréhension mutuelle entre bailleurs et habitants :</u></p> <p>Collectivités (Villes + Agglo)</p> <p><u>Faciliter l'appropriation et l'usage des espaces publics par les habitants et les acteurs</u></p> <p>Collectivités (Villes + Agglo), Police (PN + PM), Agglo (Prévention spécialisée)</p> <p><u>Améliorer la mixité sociale et le vivre ensemble</u></p>

	<p>Collectivités (Villes + Agglo)</p> <p><u>Acculturer aux écocestes</u></p> <p>Collectivités (Villes + Agglo)</p> <p><u>Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements</u></p> <p>Collectivités (Ville, agglo), ADEME, ANAH, Etat (DDT), Banque des territoires, ANRU</p> <p><u>Améliorer la relation et la communication entre habitants, bailleurs, acteurs et forces de l'ordre</u></p> <p>Agglo (prévention spécialisée), bailleurs, DDSP (délégué police-population)</p>
--	---

21. Vivest

<p>Principaux objectifs poursuivis sur le territoire dans le cadre de vos compétences</p>	<p>Vivest est un acteur lorrain du logement social chargé d'une mission d'intérêt général. Nous nous mettons au service des entreprises et des territoires pour produire et réhabiliter des logements abordables à la location et à l'accession à la propriété.</p> <p>Vivest est le 1er bailleur social mosellan à obtenir le label Quali'Hlm. Lancé par l'Union Sociale pour l'Habitat, le label récompense les organismes qui mettent en place une dynamique d'amélioration continue en matière de qualité de service envers ses clients locataires. Notre label a été renouvelé en 2023 avec les mentions « Accompagnement du parcours résidentiel » et « Accompagnement au vieillissement ».</p> <p>VIVEST C'EST en LORRAINE :</p> <ul style="list-style-type: none">350 collaborateurs2 agences et 8 points d'accueil au sein de l'Eurométropole de Metz23 350 logements gérés au total125 M€ de chiffre d'affaires2 200 nouveaux clients460 logements construits ou acquis100% de logements neufs labellisés NF Habitat HQE160 communes d'implantation <p>Vivest dispose d'un parc de logements de 6356 logements sur le territoire de l'Eurométropole de Metz dont 3263 en QPV.</p>
--	---

Vivest est présent sur les QPV suivants :

- Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie
- Borny
- Hauts de Vallières
- Patrotte Metz-Nord

Nos objectifs sur la période 2024-2030 seront de permettre une amélioration du cadre de vie et la cohésion sociale au sein de notre patrimoine en lien étroit avec nos partenaires intentionnels et associatifs.

Cette stratégie s'appuie sur des financements en fonds propres, via l'emprunt, l'abattement sur la TFPB en QPV ou encore diverses sources de subventions tel que le Fonds d'innovation sociale.

Actions relatives au Cadre de vie et à la cohésion sociale →

Cf. annexe relatif au plan d'actions 2024 de la convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB. Vivest s'engageant à valoriser un montant annuel au moins égal au montant de l'abattement. Ce programme et ses engagements compilent une liste non exhaustive d'actions chiffrées contribuant à l'amélioration du cadre de vie et au mieux vivre ensemble.

Actions relatives à la sécurité →

- **Poursuivre le développement de notre parc de vidéo protection au sein de nos entrées en QPV**
- **Poursuivre notre relation avec les références sûreté PN/GN dans une démarche de prévention situationnelle**
- **Favoriser les actions de prévention de la délinquance (cofinancement actions de prévention spécialisée, Vivest habilitée comme structure d'accueil de TIG)**
- **Construction d'un projet de tranquillité résidentielle s'appuyant sur un dispositif interbailleur de sécurité privée (démarche à construire avec nos partenaires institutionnels)**

Actions relatives à l'émancipation et à l'emploi →

- **Lutter contre l'isolement des locataires seniors et favoriser le maintien à domicile :**

Partenariat avec Unis Cité : organisation par les services civiques de visites à domicile des seniors pour proposer des jeux, des menus services, créer du lien intergénérationnel et évoquer les écogestes.

QPV de Metz Borny – Partenariat avec l'atelier 17.91 : mise en place des boxes intergénérationnelles

Partenariat avec l'ADMR pour organiser la veille et le repérage des situations fragiles : formation de sensibilisation des équipes de proximité à l'accompagnement au vieillissement.

QPV de Borny, Woippy, Metz Nord, Hauts de Vallières

- **Renforcer le lien Emploi-Logement des locataires, lutter contre les discriminations :**

Partenariat avec La Cravate solidaire : dispositif « A 3 plus forts pour un emploi » : Orientation des locataires vers la cravate solidaire avec possibilité de proposition de stage à Vivest.

Organisation d'une collecte de vêtements au sein de VIVEST redistribuée à la cravate solidaire.

QPV de Borny, Woippy, Metz Nord, Hauts de Vallières

- **Favoriser le lien social et la culture pour tous :**

Partenariat avec L'association Bouche à Oreille : « Tohu Bahut » et « le fil rouge » - « Le lab » (15 000€)

QPV de Borny-Metz Nord Patrotte-Hauts de Vallières

- **Favoriser la prévention des jeunes par la mise en place d'activités pendant les vacances scolaires (5 988€) et la pratique du sport** (partenariat avec le FC Metz)

Partenariat avec le CMSEA- l'APSYS - la MJC de Borny : réalisation de 4 ateliers jeunes sur QPV Borny- Hauts de Vallières-Metz Nord

- **Améliorer le reste à vivre des locataires :**

Partenariat avec Mottris, la recyclerie du sport, l'atelier 17.91 :
organisation d'une zone de gratuité pour la rentrée scolaire – collecte au sein de VIVEST appel aux dons des collaborateurs

Partenariat avec l'ALEC du pays messin : atelier écogestes sur les hauts de Vallières, distribution de kits offerts par la ville de Metz : (5000€ pour l'ALEC)

➤ **Lutter contre les violences faites aux femmes :**

Partenariat annuel de Vivest sur le Metz Trophy Adventure

**Investissements au titre de notre Plan Stratégique du Patrimoine
PSP →**

Liste des opérations de réhabilitations, de résidentialisations et grosses réparations immobilières entre 2023 et 2029 pour un total cumulé d'environ 34M€ sur le périmètre de l'Eurométropole de Metz dont 28M€ en QPV à Metz et Woippy :

Résidence	Nb lgts	Comm.	Action	Montar	Année
55 route de Thionville	9	METZ	Réhabilitation the	315000	2023
4 et 6 rue des Mesoyers	19	METZ	Réhabilitation the	665000	2023
39 rue Saint-Livier	9	METZ	Réhabilitation the	315000	2023
5 place Jean Jaures	3	METZ	Réhabilitation the	185000	2023
1 rue Lamartine	6	METZ	Réhabilitation the	300000	2023
2 à 10 rue du Bugey 2 à 10 rue du Nivernais	100	METZ	Résidentialisation	642644	2023
88 à 96 rue Pierre et Marie Curie, 13 et 15 rue Emile Roux	78	METZ	Résidentialisation	100152	2023
10 à 16 rue Charles Richet et 105 à 109 rue Pierre et Marie Curie	151	METZ	Résidentialisation	193884	2023
87 à 91 rue Pierre et Marie Curie - 4bis rue Pierre Boileau	50	METZ	Résidentialisation	64200	2023
4, rue pierre Boileau	15	METZ	Résidentialisation	19260	2023
27 à 53 bd d Alsace - 12 et 14 r du Nivernais	176	METZ	Résidentialisation	989672	2023
12 rue du pont des Morts, 3 boulevard Robert Sérot	6	METZ	GRI	60000	2023
10 à 16 rue Charles Richet et 105 à 109 rue Pierre et Marie Curie	151	METZ	GRI	634238	2023
21 rue des Marronniers	113	METZ	Réhabilitation the	5650000	2024
1 à 8 et 9 à 13 rue Le Joindre 1 à 3 rue Louis Godard	160	METZ	Résidentialisation	1544000	2024
11 à 25 rue Pierre Boileau, 79 à 85 rue Pierre et Marie Curie	108	METZ	GRI	864000	2024
65 à 77 rue Pierre et Marie Curie	64	METZ	GRI	512000	2024
1 à 6 place Jean Perrin, 2 à 8 rue Pierre et Marie Curie	99	WOIPPY	GRI	792000	2024
93-97-99-101-103 rue Pierre et Marie Curie	90	METZ	GRI	720000	2024
10 à 16 rue Charles Richet et 105 à 109 rue Pierre et Marie Curie	151	METZ	GRI	1208000	2024
4 et 6 rue des Mesoyers	19	METZ	Réhabilitation	475000	2025
2 à 12 et 62 à 80 rue des pins, 24 à 42 rue des Marronniers	287	METZ	Réhabilitation	2870000	2025
33 rue Marchant	10	METZ	Réhabilitation the	600000	2025
131 à 135 rue Pierre et Marie Curie, 1 à 7 Cour des Ecoles	100	WOIPPY	GRI	800000	2025
111 à 119 rue Pierre et Marie Curie	50	WOIPPY	GRI	400000	2025
86 rue Pierre et Marie Curie, 3 à 9 rue Emile Roux	50	METZ	GRI	400000	2025
88 à 96 rue Pierre et Marie Curie, 13 et 15 rue Emile Roux	78	METZ	GRI	624000	2025
13 et 15 rue des Ecoles, 121-127-129 rue pierre et Marie Curie, 1 à 5 Cour p	135	WOIPPY	GRI	1080000	2025
2 et 6 rue Emile Roux, 22-23-24 place Jean Perrin, 10 à 20 rue P. et M. Curie	100	WOIPPY	GRI	800000	2025
45 rue Saint-Livier	5	METZ	GRI	40000	2025
7 et 9 rue des pins	44	METZ	Réhabilitation	440000	2026
3 et 11 rue des pins	44	METZ	Réhabilitation	440000	2026
5 rue des pins	22	METZ	Réhabilitation	220000	2026
46 à 60 rue des pins	72	METZ	Réhabilitation	720000	2026
36 rue Claude Bernard	70	METZ	Réhabilitation	700000	2026
74 rue Saint Pierre	8	METZ	Réhabilitation the	320000	2026
1à 4 allée des Glaieuls - 1 à 5 allée des Bégonias	54	WOIPPY	Résidentialisation	270000	2026
2 et 3 allée des Hortensias, 1 à 2 allée des Dahlias, 1 à 4 allée des Cèllets	48	WOIPPY	Résidentialisation	240000	2026
7 à 12 place Jean perrin	76	WOIPPY	GRI	608000	2026
2 à 16 rue Emile Roux	95	METZ	GRI	760000	2026
4-8-10 rue Emile Roux	28	WOIPPY	GRI	224000	2026
1 à 7 rue des Ecoles, 137 et 139 rue pierre et Marie Curie	151	WOIPPY	GRI	1208000	2026
13 à 21 place Jean Perrin	100	WOIPPY	GRI	800000	2026
87 à 91 rue Pierre et Marie Curie - 4bis rue Pierre Boileau	50	METZ	GRI	400000	2026
20 rue de Colombey	8	METZ	GRI	52000	2026
4, rue pierre Boileau	15	METZ	GRI	120000	2026
11 rue Taison	2	METZ	Réhabilitation the	50000	2027
172 avenue André Malraux	8	METZ	Réhabilitation the	320000	2027
7 rue Saint-Vincent	9	METZ	Réhabilitation the	360000	2027
1 rue des Mesoyers	1	METZ	Réhabilitation the	40000	2027
4 allée du Parc	25	WOIPPY	Réhabilitation the	1000000	2027
4 rue Marie-Anne de Bovet	12	METZ	Réhabilitation the	480000	2027
4 rue Marie-Anne de Bovet	1	METZ	Réhabilitation the	40000	2027
1 à 7 et 4 à 8 rue de la Fontenotte	3	METZ	Réhabilitation the	150000	2028
7 rue des Tournesols	1	METZ	Réhabilitation the	25000	2029
rue des Terres au Bois, rue des portions	6	METZ	Réhabilitation the	175000	2029

Priorités investies dans le contrat de ville

- Lutter contre l'isolement des séniors
- Mener des actions de prévention avec la jeunesse
- Renforcer le lien emploi / logement
- Améliorer le reste à vivre – favoriser les économies d'énergie

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre les violences faites aux femmes ➤ Poursuivre en priorité sur les QPV en fonction des étiquettes énergétiques les opérations de réhabilitations et de résidentialisations ➤ Etablir une dynamique forte en matière de GUSP (notamment en inter bailleurs ➤ Lutter contre la précarité énergétique et pour la décarbonation de notre parc immobilier ➤ Favoriser l'accèsion à la propriété (accessions sociales et ventes HLM, notamment sur Patrotte, Borny et les HDV) ➤ Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle via nos marchés d'entretien du patrimoine ainsi que nos clauses sociales dans nos marchés de réhabilitations en QPV
<p>Stratégie de mise en œuvre de vos engagements</p>	<p>Les actions et engagements précités seront financés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des fonds propres ➤ Des emprunts ➤ Des subventions provenant (Action Logement, USH, etc.) ➤ L'abattement sur la TFPB
<p>Indicateurs de résultats et d'impact attendus</p>	<p>Indicateurs globaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête annuelle de qualité de service ➤ Taux de vacance commerciale ➤ Taux d'incivilités recensés sur notre patrimoine en QPV ➤ Nombre de réclamations clients relatives aux incivilité et troubles du voisinage <p>Indicateurs quantitatifs des actions de cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de participants ➤ Nombre d'animations ➤ Nombre de personnes ayant retrouvé un emploi ➤ Nombre de séniors accompagnés

Conditions de réussite	<p>La réussite des actions et engagements précités sera conditionnée par</p> <ul style="list-style-type: none">➤ un dialogue continu entre les parties prenantes et acteurs (CoPil)➤ le financement d'actions qualitatives à forte valeur ajoutée en interbailleur avec au besoin le soutien administratif et financier de partenaires institutionnels (villes, Eurométropole et Etat)
-------------------------------	---

RÉALISATION

Metz Métropole
Direction Générale Adjointe Attractivité
Mission Cohésion Sociale
Chargée de mission politique de la ville
et solidarités – Anaïs MATHIEU

CONTRIBUTIONS

Préfecture de la Moselle
Région Grand-Est
Département de la Moselle
Ville de Metz – pôle politique de la ville
Ville de Woippy
Société d'Economie Mixte Eurométropole
Metz Habitat
VIVEST
Observatoire Régional de l'Intégration
et de la ville
AGURAM

PARTENAIRES

ADOMA
Agence régionale de santé
Batigère
Banque publique d'investissement
Banque des territoires - caisse des dépôts
Caisse d'allocations familiales
Chambre des métiers et de l'artisanat
Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Moselle
France travail
ICF Habitat
Inspire Metz
Le Met'
Mission locale du pays messin
Moselis
Procureur de la République



**CONTRAT
DE VILLE**
DE METZ MÉTROPOLE

**FICHES
PARTENAIRES**

2024 2030

Crédits photos : Metz Métropole -
L'Europe vue du ciel - Anaïs Mathieu
Graphisme : Speedi Rychi Nylon
